

Vendredi 28 janvier 2011.

Fascicule distribué.

Lectures obligatoires pour le cours :

- André RAYMOND, « Les provinces arabes (XVI^e siècle – XVIII^e siècle) », *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard, 1989, p.343-418.

- Lucette VALENSI, *Le Maghreb avant la prise d'Alger*, Paris, Flammarion, 1969, Tunis, Cérès, 2004 (réédition).

Contrôle continu :

Rendre un commentaire de document au choix :

- **Document 2 p 15 pour le 17 février 2011.**

Lectures recommandées :

- Tawfik BACHROUCH, *Formation sociale barbaresque et pouvoir à Tunis au XVII^e siècle*, Tunis, Publications de l'Université de Tunis, 1977.

- André RAYMOND, *Tunis sous les Mouradites. La ville et ses habitants au XVII^e siècle*, Tunis, Cérès éditions, 2006.

- **Document 5 p 24 pour le 28 avril 2011.**

Lectures recommandées :

- Nora LAFI, *Une ville du Maghreb entre ancien régime et réformes ottomanes. Genèse des institutions municipales à Tripoli de Barbarie (1795-1911)*, L'Harmattan, 2002.

EXAMEN FINAL : Un commentaire de texte ou une dissertation au choix.

Plan des cours

Le Maghreb au XVI^{ème} siècle : l'installation du pouvoir ottoman	4
I. Contexte et motifs de la conquête : l'affrontement entre Ottomans et Habsbourg d'Espagne	5
1. Le contexte méditerranéen : les luttes entre Ottomans et Espagnols	5
2. Les contextes locaux : la décomposition des pouvoirs au Maghreb	6
II. Les conquêtes ottomanes.....	8
1. Alger.....	8
2. Tripoli.....	9
3. Tunis.....	9
4. Le cas à part du Maghreb occidental.....	9
III. Les premières conséquences	10
1. L'installation des forces ottomanes au Maghreb.....	10
2. Une rupture de la Méditerranée ?	10
Le Maghreb du XVII^{ème} au XVIII^{ème} siècle.....	12
I. L'emprise des janissaires ottomans sur Alger.....	13
1. La force des janissaires	13
2. La prise en compte de la société locale	14
II. La fondation de dynasties de gouverneurs à Tunis et Tripoli	15
1. Les beys mouradites puis husaynites à Tunis.....	15
2. Les beys qaramanli en Libye.....	16
III. Le sultanat du Maghreb occidental, ses relations avec l'Empire ottoman	18
1. Enracinement des pouvoirs	18
2. Faiblesse des pouvoirs de sultans.....	18
Le Maghreb ottoman à l'heure des réformes	21
I. Les causes des réformes	23
1. Le choc de la prise d'Alger en 1830 et les autres défaites militaires	23
a) 1830.....	23
b) 1844.....	23
c) 1860.....	24
2. La fin des monopôles, l'ingérence des Européens dans le commerce local.....	24
3. La protection des sujets par des autorités consulaires.....	25
4. Les suites d'une longue série de transformations intérieures.....	25
II. L'enchaînement de réformes	26
1. Les réformes militaires.....	26
2. Les réformes des modes de l'éducation	27
3. Réformes fiscales et réformes de l'administration.....	28
4. Les réformes annexes de modernisation	30
a) Fin de l'esclavage.....	30
b) Pacte fondamental	30
c) Début d'une constitution et de tribunaux non religieux.....	31
III. Conséquences sociales des réformes : le bilan.....	33
1. Les échecs des réformes ?	33
2. Les apports des réformes : nouveaux rapports avec les sujets et avec Istanbul.....	34

1830 -1912.....	36
Les administrations provinciales ottomanes et le Maroc sultanal face aux colonisations européennes.....	36
I. Les différentes réactions au Maghreb	37
1. La conquête de l'Algérie : la résultante de conflits diplomatiques	37
a) Raison financière.....	37
b) Le port de la Calle	38
c) Le conflit diplomatique	38
d) Le contexte politique français	38
e) Les rivalités coloniales	39
2. Les conquêtes des autres composantes.....	40
a) Tunisie.....	40
b) Maroc	41
c) Libye.....	42
3. Comment expliquer la lenteur des conquêtes ?.....	43
a) Les hésitations des puissances coloniales	43
b) b- Violences et revanches.....	44
II. Les Formes de la pénétration coloniale.....	45
1. Des logiques communes de pénétration coloniale	45
a) Pénétration de l'Algérie et de la Libye.....	45
b) Pénétration de la Tunisie et du Maroc par l'Algérie française.....	45
c) Occupation de la Tunisie.....	47
d) Occupation du Maroc	47
e) Occupation de la Libye	47
Commentaire de document	49
Emergence d'une dynastie de gouverneurs au début des années 1630 à Tunis.....	49

Le Maghreb au XVI^e siècle : l'installation du pouvoir ottoman

Le Maghreb au XVI^e siècle : l'installation du pouvoir ottoman	4
I. Contexte et motifs de la conquête : l'affrontement entre Ottomans et Habsbourg d'Espagne	5
1. Le contexte méditerranéen : les luttes entre Ottomans et Espagnols	5
2. Les contextes locaux : la décomposition des pouvoirs au Maghreb	6
II. Les conquêtes ottomanes.....	8
1. Alger.....	8
2. Tripoli.....	9
3. Tunis.....	9
4. Le cas à part du Maghreb occidental.....	9
III. Les premières conséquences	10
1. L'installation des forces ottomanes au Maghreb.....	10
2. Une rupture de la Méditerranée ?.....	10

Le Maghreb au XVI^e siècle : l'installation du pouvoir ottoman

Comment l'autorité ottomane s'est installée au Maghreb au cours du XVI^e siècle ?

I. Contexte et motifs de la conquête : l'affrontement entre Ottomans et Habsbourg d'Espagne

1. Le contexte méditerranéen : les luttes entre Ottomans et Espagnols

- Contexte méditerranéen d'affrontement entre **l'Empire ottoman** et le **domaine des Habsbourg** d'Espagne. Les Habsbourg sont une très grande famille connue par Sissi l'impératrice :

- l'une des branches de la famille d'Autriche (Vienne)
- et une autre d'Espagne (Madrid), Charles Quint souverain espagnol qui règne à partir de la péninsule ibérique. Il est né en Belgique avec des origines bourguignonnes, il est aussi empereur germanique et possède un domaine colonial aux Amériques, « l'empire où le soleil ne se couche jamais ».

C'est une force catholique en Méditerranée : ce qui caractérise les Habsbourg c'est leur fidélité au catholicisme. C'est donc une **puissance catholique, impériale** au XVI^e siècle, qui lutte **contre l'islam** et aussi le protestantisme (hors programme).

La force espagnole est déterminante en Méditerranée, **puissante financièrement** du fait de l'or des Amériques finançant les guerres espagnoles. L'Espagne catholique est une royauté qui s'est construite par **l'expulsion progressive des Musulmans** (1492 : Découverte des Amériques et chute de Grenade, les convertis de force seront appelés les Mauresques).

C'est une monarchie qui contrôle différents territoires en Méditerranée : Les Espagnols contrôlent des territoires en **Italie**, notamment les îles : la Sardaigne, la Sicile, le royaume de Naples, et, commencent à avoir des positions fortifiées au **Maghreb** : Melilla (1497), Mers El-Kebir près d'Oran ('Mers' rappelle 'Marsa' le port et de même forme du nom de lieu 'maf'al' venant de a/r/s: arsenal, lieu maritime) (1505), **Oran** (1509) : occupée jusque la fin XVIII^e siècle avec une rupture au XVII^e siècle, Bougie (1510), Tripoli de Barbarie (1510).

L'empereur d'Espagne, ayant des positions en Italie, Maghreb et péninsule ibérique, doit donc sécuriser la circulation entre les différents territoires, et empêcher qu'une autre puissance puisse contrôler le bassin occidental de la Méditerranée.

Remarques :

- Les Portugais ont aussi des positions au Maghreb : Ceuta (1415) qui deviendra aussi une enclave espagnole, ~~Falstria~~ (1458), Arzila(1471).
- Graves conflits entre Espagne et Portugal.
- A partir, de la fin du XVI^e siècle, l'Espagne et le Portugal se fondent, car le Portugal n'a plus de successeur dynastique et le fils de Charles Quint, Philippe II devient aussi souverain du Portugal.

L'Empire ottoman peut être interprété comme le second empire islamique après les Abbassides (leur pouvoir s'effondre au XIII^e siècle), c'est donc une seconde poussée islamique.

'Ottoman' vient d'Othman : maison d'Othman, les Ottomans sont nés d'une maison guerrière, née en Anatolie à partir du XIII^e siècle, au moment où le pouvoir abbasside s'effondre. Progressivement, ils vont s'étendre d'Anatolie contre les Byzantins (hors programme), et apparaissent comme des **défenseurs de l'islam sunnite** contre **l'islam chiite**, implanté dans le domaine persan principalement.

C'est une puissance musulmane qui s'affirme à partir d'une région militaire. C'est aussi une puissance présente sur trois continents :

- en **Asie** à partir de l'Anatolie avec la prise de Constantinople aux Byzantins en **1453** (événement très important car capitale de l'Empire romain),
- implanté aussi en **Europe** avec le contrôle progressif des Balkans et d'une partie de l'Europe de l'Est,
- en **Egypte** à partir du début du XVI^e siècle.

↳ **Deux puissances qui sont appelées à se confronter en Méditerranée orientale et surtout occidentale, au moment même où les pouvoirs maghrébins s'effondrent et se divisent.**

2. Les contextes locaux : la décomposition des pouvoirs au Maghreb

- **Maghreb oriental** : territoire de l'**Ifriqiya**, au début du XVI^e siècle sous l'autorité des **pouvoirs hafsides** à partir de leur capitale. A cette période, les Hafsides ont un recul de l'autorité : au sortir de la région de Tunis, ce sont soit des tribus qui dominent dans les

campagnes, soit des activités maritimes de corsaires sur le littoral, dans les villes. Ce n'est pas un effondrement du pouvoir, mais un recul, alors que pendant la période médiévale il était très puissant.

➤ **Maghreb central :**

- **Région de Constantine :** Cheikh de la dynastie **Hafside** mais autonome, indépendant de Tunis au début du XVI^e siècle.

- **Région d'Alger :** *al jazair* vient du nom d'ensemble d'îlots en face d'Alger. '*Algérie*' : *Les Ottomans définissent un pays par la ville où est implanté le gouverneur, le pacha.* Ville tenue par des marchands andalous s'appuyant sur une tribu arabe installée dans la région de la Mitidja : tribu des **Tha'aliba**.

- **Région de Tlemcen :** Sous l'empire des **Espagnols** depuis la prise d'Oran en 1509.

➤ **Maghreb occidental :** Le pouvoir des **Wattasides** est affaibli par l'offensive portugaise, permettant l'émergence d'une nouvelle dynastie de sultans : les **Saadiens**, avec la prise de Fès en 1549, définitivement en 1554.

On retient une division profonde du Maghreb qui va favoriser l'intérêt des Espagnols, puis Ottomans. Il n'y a pas de force homogène. C'est une division due à la force des tribus, à la force des corsaires dans les ports, au développement des confréries religieuses, une faiblesse démographique, une faiblesse de la marine (il n'y a plus de marine d'Etat centrée comme à la période médiévale, la flotte est surtout chrétienne).

Remarque : Quand on parle de 'confréries religieuses', 'tribus' et 'forces corsaires', on est dans une interprétation de l'histoire consistant à dire ' ce qui est important ce sont les Etats : les Etats sont forts, les Etats centraux,...il n'y a point de salut à part l'Etat'. 'Les forces tribales ne seraient pas organisées, sans vraiment d'autorité', c'est une vision coloniale.

L'Empire ottoman ne vient pas au Maghreb par l'Est ni par l'Ouest, mais par le centre. Ce n'est pas une conquête volontaire, ce sont des aventuriers, des corsaires qui l'appellent à l'aide. C'est un élément déterminant de la présence de l'Empire ottoman au Maghreb qui **n'est pas une présence directe**. C'est une **marge** de l'Empire ottoman, mais qui n'est pas centralement stratégique, c'est en périphérie de l'Empire ottoman. Ce sont des corsaires qui appellent à l'aide et le Maghreb devient une place de la course (activité d'attaque des navires ennemis) à partir du XVI^e siècle qui se perpétuera jusqu'en 1820.

Jeudi 3 février

II. Les conquêtes ottomanes

1. Alger

Il n'y a pas d'Algérie, mais une province ou un territoire d'Alger. Cette conquête n'est pas voulue par Istanbul, elle est liée à l'appel à l'aide des populations d'Alger et de leurs chefs de l'époque : les deux frères Barberousse, corsaires qui sont d'origine grecque : '**Aruj** (celui qui garde la gloire éternelle) et **Khayra al-Din**.

Ces deux personnages arrivent dans la région d'Alger en **1516**. Ils sont originaires d'une île grecque (Lesbos). Ils prennent possession d'Alger et doivent faire face à l'occupation espagnole de la forteresse du Peñon en face d'Alger. Ils s'emparent de l'arrière pays d'Alger : la **Mitidja**, et plus au Sud : Ouarsenis.

Très vite Khayr al-Din s'impose puisque 'Aruj meurt en 1518, quand il échoue à prendre la ville de Tlemcen. Il faut savoir situer les villes maghrébines. Khayr al-Din a un coup de génie, en s'isolant des espagnols, en demandant la protection du sultan ottoman (Salim 1^{er}) qui lui donne le titre de gouverneur : **beylerbey** (le bey des beys, titre honorifique pour dire monsieur, sieur ; le dey : l'oncle).

Il va aussi obtenir des troupes ottomanes : un corps de janissaires d'environ 2000 soldats, qui sort de l'Empire ottoman pour l'aider. Ces troupes lui permettent de conquérir une bonne part du territoire du Maghreb central. Il prend tardivement **Tlemcen** à la fin des années 1540. **Oran** reste espagnole jusqu'en 1708 dans un premier temps, puis 1792.

La conquête ottomane n'est pas volontaire, le Maghreb est un peu le mal aimé de l'Empire ottoman, elle est liée à la course [pirate (pour son compte) ≠ corsaire (pour un gouvernement)]. Khayr al-Din est un corsaire pour l'autorité ottomane, contre l'Espagne.

La conquête du Maghreb n'est pas volontaire mais quand elle est possible, elle s'appuie sur **les activités corsaires des Maghrébins**. Khayr al-Din intéressait les Ottomans car il avait une force maritime qui permettait de lutter contre les Espagnols. D'ailleurs il quitte Alger et est nommé en 1533 **capitaine de la mer** c'est-à-dire commandant suprême de la flotte ottomane, c'est une des flottes les plus importantes de l'époque.

En parallèle, des dates importantes à retenir :

- **1529** : Siège de la ville de Vienne par les Ottomans : échec dans cette ville assiégée où habite une partie de la famille Habsbourg. Rappel : Cette famille règne aussi à Madrid, ainsi l'Empire des

Habsbourg a l'impression d'être attaqué par sa face orientale et par la Méditerranée occidentale. Les espagnols ont donc intérêt à ce que les Ottomans reculent, en terme de stratégie internationale.

- **1551** : Prise de Tripoli par les Ottomans.

2. Tripoli

Tripoli est prise aux chevaliers de l'Ordre Saint Jean de Jérusalem (créé dans le contexte des croisades pour défendre Jérusalem, puis se replie à Chypre, et Charles Quint leur attribue la défense de Tripoli) aussi nommés les chevaliers de Malte. A partir de **1530**, les Espagnols quittent la ville de Tripoli car ils n'arrivent pas à la défendre du fait de la distance, et la donnent aux chevaliers de Saint Jean de Jérusalem pour la défendre. Or derrière Tripoli, c'est un milieu « hostile » du fait des tribus bédouines qui veulent s'en emparer. De l'autre côté, il faut s'approvisionner par la mer car c'est difficile par la terre. Les chevaliers abandonnent Tripoli et rejoignent Malte. Ces chevaliers étaient un ordre riche de nobles possédant des terres dans l'ensemble de l'Europe, des forêts,...

3. Tunis

Tunis est l'objet de plusieurs attaques à la fois ottomanes et espagnoles. Les sultans hafsides étaient alliés avec les monarques catholiques espagnols. Mais en même temps, ils pouvaient faire la course, à partir du littoral tunisien. C'est un territoire incertain car tantôt avec les espagnols, tantôt avec les corsaires.

Il y a une première tentative de conquête en 1534 par Khayr al-Din après avoir été commandant de la mer, mais c'est un échec. La véritable conquête a lieu véritable en **1574**.

1574 : c'est la véritable conquête ottomane de Tunis [**1551** : Tripoli et **1518** : Alger].

1570 : Le pacha d'Alger conquiert Tunis puis, en 1573, elle est reprise par les Espagnols. C'est une ville qui a suscité beaucoup de convoitises et d'énergie pour être conquise.

4. Le cas à part du Maghreb occidental

Il n'y a pas de domination ottomane directe. Il y a des tentatives de démontrer le contraire, que le Maroc était un protectorat ottoman. Ce n'est pas une province ottomane, mais la présence ottomane est plus importante qu'on le pense.

Les Ottomans interviennent dans les affaires à de nombreuses reprises :

- 1545 : Un membre de la famille des sultans Wattassides, Bouhassun, rend hommage au sultan Soleiman Le Magnifique, et, en 1554, Bouhassun reprend Fès (ville centrale pour le pouvoir au

Maroc), avec l'appui des Turcs, mais qui ne sont pas très appréciés car les Maghrébins ont l'impression d'être en terrain conquis.

- Dans la dynastie des Saadiens, des descendants reprennent le pouvoir au Maroc, grâce à des Ottomans, en 1576 et envoient des tribus à Istanbul jusqu'en 1581, et même peut-être jusqu'en 1587. Depuis la reprise du Maroc par certains membres de la dynastie des Saadiens, il y a une forme de vassalité du pouvoir du Maroc vis-à-vis d'Istanbul.

Bataille des 3 rois.

III. Les premières conséquences

1. L'installation des forces ottomanes au Maghreb

Pourquoi se sont-ils installés ?

1571 : grande défaite navale ottomane à Lépante, au large de la Grèce.

Pour les Européens cette défaite est importante car il s'agit d'une défaite turque. Mais en

1573 : prise définitive de Tunis.

L'historien Braudel montre qu'à partir de cette période, **1571-1573**, il n'y a plus d'affrontement direct Ottomans-Espagnols, du fait des problèmes internes, du coût de la guerre,... A la guerre classique succède un autre type de guerre, la course : les corsaires maghrébins doivent s'en prendre aux forces chrétiennes alliées aux Espagnoles (par exemple, pas la France qui a des liens avec l'Empire ottoman).

Le Maghreb devient une marge de l'Empire ottoman, mais une banlieue très stratégique qui a une fonction militaire, celle de perturber les adversaires.

'1570-'1630 : période d'apogée de la course maghrébine.

2. Une rupture de la Méditerranée ?

Si le Maghreb devient un pôle militaire, y a-t-il pour autant une rupture du commerce en Méditerranée ?

L'Empire ottoman pousse le Maghreb et les provinces à lutter contre les Chrétiens. C'est une idée à nuancer car les échanges commerciaux sont rompus, parfois par les guerres, mais dans le même temps les Ottomans vont favoriser le commerce, car Istanbul a besoin du commerce. C'est une des villes les plus importantes de la Méditerranée de l'époque (400 000/600 000, ce qui est important pour l'époque). L'autre ville très habitée est Naples : très peuplée (environ 400 000) surtout pour entretenir les infrastructures, l'eau, la nourriture,... Donc ces villes sont difficiles à organiser, à approvisionner. Elles dépendent des provinces arabes et balkaniques et de toute façon

aucun pouvoir ne peut se passer de commerce. De la même manière le Maghreb ne peut se passer de commerce, du fait des douanes qui rapportent des revenus. L'Empire ottoman ne peut avoir créé de division.

L'Empire ottoman permet de réinstaller des pouvoirs Maghrébins (Tlemcen, jusqu'à Istanbul et les provinces balkaniques). L'Empire ottoman permet de réinstaller un Empire méditerranéen, ce qui montre une certaine homogénéité au sud de la Méditerranée. Il y a une autorité centrale, avec des autorités locales qui y réfèrent.

⇒ **Le Maghreb devient une question contre les adversaires chrétiens mais le commerce est maintenu.**

Le Maghreb du XVII^e au XVIII^e siècle

Le Maghreb du XVII^e au XVIII^e siècle.....	12
I. L'emprise des janissaires ottomans sur Alger.....	13
1. La force des janissaires	13
2. La prise en compte de la société locale	14
II. La fondation de dynasties de gouverneurs à Tunis et Tripoli	15
1. Les beys mouradites puis husaynites à Tunis.....	15
2. Les beys qaramanli en Libye.....	16
III. Le sultanat du Maghreb occidental, ses relations avec l'Empire ottoman	18
1. Enracinement des pouvoirs	18
2. Faiblesse des pouvoirs de sultans.....	18

Le Maghreb du XVII^e au XVIII^e siècle

Qu'est-ce qui distinguent les provinces ottomanes du Maghreb au XVII^e et XVIII^e siècle ? Ce qui nous intéresse, c'est le degré de relation avec Istanbul. Et ce qui peut paraître le plus étonnant est que c'est la province la plus éloignée, celle d'Alger, est celle qui reste la plus fidèle à Istanbul : C'est dans la province d'Alger que le pouvoir de soldats turcs est très longtemps maintenu et mis en avant.

Les deux autres provinces, Tunis et Tripoli, sont plutôt proches géographiquement, mais elles évoluent différemment. Dans ces deux provinces se mettent en place des **dynasties de gouverneurs** (c'est-à-dire au sein d'une même famille), mais les fondateurs de ces dynasties sont souvent d'anciens soldats ou des descendants de soldats turcs.

Ce qui est intéressant ici, c'est l'utilisation faite pour justifier la colonisation, telle que l'Algérie n'est pas vraiment dirigée par un pouvoir local mais un pouvoir étranger.

D'autre part, Tunis était un protectorat français car le pouvoir était déjà enraciné si bien que les gouverneurs tunisiens étaient presque indépendants d'Istanbul, ce que ne disent pas forcément les historiens. Il faut penser qu'en dehors de la colonisation, le Maghreb avait déjà une histoire.

I. L'emprise des janissaires ottomans sur Alger

1. La force des janissaires

Les janissaires sont des soldats recrutés parmi les Balkans et le Caucase, puis convertis à l'islam. A cette époque, ils sont majoritairement originaires d'Anatolie. Alger se caractérise par des liens très forts maintenus avec Istanbul. Ces liens sont maintenus par 2 biais :

- les **janissaires** : régulièrement on recrute des janissaires d'Anatolie pour renouveler les rangs, les gens pris sur place sont minoritaires,
- les **pachas** : pendant très longtemps les pachas viennent et sont nommés par Istanbul.

C'est aussi le cas à Tunis et Tripoli, mais cela changera avec le temps. Ce qui maintient aussi le lien avec Alger est le fait que les janissaires montent petit à petit en puissance et s'affirment comme la principale force politique à Alger.

Dès **1588**, les janissaires exercent une influence sur le **choix des pachas**. Ils perdent leur dernier pouvoir à partir de 1659. Ils sont importants pour maintenir une identité ottomane car :

- langue : ils pratiquent la langue turque (langues d'administration : arabe turc et persan pour les papiers) sur place,
- religion : ils obéissent à l'école de droit des **Hanafites** (rappel des quatre écoles d'interprétation : Malékites, Hanbalites, Chafi'ites, Hanafites), avec une population majoritairement liée au droit **malékite** : cette distinction contribue à la création de l'identité ottomane.

D'autre part, ils vivent dans des casernes, au début de leur carrière.

Enfin, ils se marient très peu pour garder leur esprit de corps, car s'ils se mariaient, ce serait avec des femmes autochtones. Même si l'identité ottomane se maintient, le problème est qu'ils ont des enfants issus de mariages « mixtes » appelés les **kouloughlis** (kou = esclave, serviteur, servile islamisé ; loughlis = fils). Tout soldat ottoman est serviteur du sultan, et beaucoup sont d'Anatolie. C'est d'ailleurs pourquoi ils ne sont pas bien traités. Ils peuvent rejoindre le corps des janissaires mais on empêche leur promotion. Ce n'est pas le cas à Tunis et Tripoli où ils ont une meilleure place. Mais c'est à nuancer car même dans la province d'Alger où la population est distincte du pouvoir, ils peuvent bien réussir.

2. La prise en compte de la société locale

Le pouvoir ottoman prend en compte le pouvoir local, ne serait-ce que par le fait que les janissaires se soient imposés comme la force politique majeure au pacha, ce qui réduit l'influence d'Istanbul. C'est une forme d'enracinement du pouvoir ottoman à Alger.

L'autorité ottomane est reconnue, jusqu'aux portes du désert, jusqu'à Toghourt et Ourgla. C'est généralement une autorité nominale, c'est-à-dire qu'il faut composer avec les groupes locaux. Il faut se déplacer pour collecter l'impôt, ensuite négocier pour pouvoir collecter. Plus on s'éloigne d'Istanbul plus il est difficile de contrôler le territoire, mais l'est tout de même.

Certaines régions y échappent :

- **Oran** et sa région échappe à l'autorité ottomane et est sous autorité espagnole, puisque les Espagnols font des razzias sur une centaine de km autour d'Oran.
- La **Kabylie** aussi : le pouvoir ottoman est reconnu, mais ce sont des assemblées locales qui exercent l'autorité locale.
- Et **les plateaux** ou le **sud de la province d'Alger** sont sous autorités tribales.

Ces régions sous autorités locales, même si l'autorité ottomane est reconnue, montrent une certaine **fragilité** du pouvoir.

De plus, le pouvoir est **instable** : de 1571-1830 : Sur 28 deys au pouvoir, 14 sont imposés par l'émeute, après que leur prédécesseur ait été assassiné. Donc la moitié est imposée suite à des troubles.

Malgré tout à Alger cette autorité ottomane s'exerce de plusieurs moyens : (comme à Tunis)

- le corps fiscal : **mahalla**, c'est une colonne militaire qui se déplace pour collecter l'impôt. Il est souvent en nature (blé, troupeaux,...), parfois en espèce. Du coup l'impôt est consommé.

Ce qui est intéressant c'est la représentation du pouvoir, c'est de montrer sa présence et de connaître la population et le pays.

- Le pays est divisé en 4 ensembles : **Dar al-Soltan** (la maison de celui qui exerce le pouvoir), Beylik de l'ouest, Beylik de Titteri, Beylik de l'est.

Bey : officier, lieutenant d'armée, c'est le second, celui qui assiste. Lik : territoire.

- **Beylik de l'ouest** se caractérise par un changement constant de capitales provinciales (Oran est espagnol jusqu'à la prise en 1492) : Mascara et Mazounna.

- **Beylik de Titteri** autour de Médéa et le **Beylik de l'est** autour de Constantine.

Le territoire a été découpé pour être administré à partir de villes de l'intérieur. Les beys sont nommés par Alger par le **dey**, qui est le chef d'armée qui s'impose à Alger et comme le chef à Dar al-Soltan.

Les beys récoltent l'impôt, assurent l'ordre, et tiennent la justice tout comme le dey pour des affaires commerciales ou pénales.

La justice en terre musulmane et ottomane maghrébine est diverse :

⇒ la justice islamique,

⇒ la justice du droit coutumier en milieu rural,

⇒ et, la justice de l'autorité ottomane notamment pour les soldats.

Dey- bey- khalifa (successeur, l'adjoint du bey) [ou kahiya (persan)/ketkuda (Egypte)].

Le pouvoir ottoman est centralisé à Alger, avec une prise en compte des autorités locales, ce qui va à l'encontre de la thèse coloniale qui affirme qu'il n'y a pas d'autorité à Alger.

II. La fondation de dynasties de gouverneurs à Tunis et Tripoli

1. Les beys mouradites puis husaynites à Tunis

1574 : Prise définitive Chefs ottomans d'origines très différentes : au départ un converti à l'islam d'origine vénitienne (nisab ou laqab), (preuve que l'ascension sociale est possible), puis lui succède un eunuque

1591 : Transformation du pouvoir à Tunis. Le pacha est éclipsé par un chef de milice : le dey. Le dey est nommé au sein de cette armée turque. Et de la même manière qu'à Alger, il exerce son autorité sur Tunis et sa proche région. Sous le dey il y a des lieutenants qui sont des beys.

'1620-'1630 : le dey perd de son influence au profit d'un bey : **Murad Corso** (renégat, converti à l'islam qui vient de Corse) qui donne son nom à la dynastie de beys Mouradite.

Il y arrive pour deux raisons :

- Il contrôle la collecte fiscale, en charge de mahalla, donc il contrôle l'argent
- Il veut transmettre le pouvoir à son fils, **Hammuda Bacha**, en 1631 ce qui est révolutionnaire à Tunis

En fait, le père obtient le titre de pacha par Istanbul, il va ainsi léguer son titre de bey à son fils. C'est la première fois que se met en place une dynastie de gouverneur. Cette dynastie prend fin en 1702, par Murad III dont tous les descendants sont exécutés par le chef militaire **Ibrahim** qui va cumuler le titre de dey et pacha. La dynastie qui suit donc est celle d'un lieutenant d'Ibrahim : **Hassin b. Ali**, d'origine grecque.

Jeudi 10 février

2. Les beys qaramanli en Libye

Evolution similaire entre Tripoli et Tunis :

- Pacha qui vient d'Istanbul,
- puis le corps des janissaires qui désigne un Dey,
- enfin apparaissent des dynasties de deys.

Au départ, comme à Tunis et Tripoli, Alger : l'autorité est confié à un pacha assisté du divan : diwan = assemblée ou conseil de gouvernement composé de janissaires.

Comme dans les autres provinces, il y a une conquête progressive du territoire : bande littorale où les Ottomans arrivent (Alger, Tunis, Tripoli), mais la conquête de l'intérieur est plus progressive. Dans le cas de la conquête de Tripoli, le Faisan (sud) est soumis à partir de 1577, et la Cyrénaïque, à partir du milieu du XVII^e siècle.

Il faut aussi prendre en compte la vie des tribus. Une tribu est un groupement relié par une parenté commune (lien de segmentarité). Ce sont des forces familiales, sociales et politiques, auprès desquels les Ottomans ont du mal à faire accepter leur autorité.

A Tripoli, les pachas sont remplacés par des **deys** en **1609** (1591 à Tunis) qui sont aussi issus du rang des janissaires. L'évolution est similaire et plus tardive qu'à Tunis. Ensuite les deys de Tripoli sont supplantés par leurs lieutenants : les beys. Il faut se souvenir surtout d'une dynastie de beys : la **dynastie des qaramanli** (qui vient du nord de l'Anatolie) en **1711**, soit plus de 70 ans

après l'émergence de la dynastie mouradite à Tunis, et aussi 6 ans après celle des beys Husseinite à Tunis. C'est l'âge des notables : le pouvoir ottoman ne vient pas forcément d'Istanbul, ça peut être des janissaires qui créent une dynastie locale. L'Empire ne se construit pas que par le centre, mais aussi par les provinces elles-mêmes.

Points communs Tunis/Tripoli :

- Le premier fondateur de la dynastie : **Ahmad Qaramanli** (comme à Tunis) est issu comme Hassin b. Ali d'un mariage entre un soldat venu de l'extérieur de la province : son père est un matelot corsaire, et, une femme locale. Le père de Hassin b. Ali est d'origine crétoise. Ahmad épouse lui aussi une fille locale de dey, tout comme Hassin b. 'Ali épouse une fille de dignitaire de Tunis.

- Le mariage permet de capter l'héritage, d'autant que ces femmes, de manière étrange, sont souvent stériles, alors que les femmes esclaves ont souvent des enfants. Ils épousent donc des descendantes de l'élite turque pour avoir des enfants mais aussi préserver l'héritage dans la famille : terres, possessions, palais,...

Mais les mariages sont différents : A Tripoli on leur fait épouser des femmes locales, alors qu'à Tunis on leur fait épouser soit des femmes locales mais aussi surtout des femmes esclaves (d'origines italiennes, géorgiennes, méditerranéennes puis converties à l'islam,...mais aussi circassiennes : Ces femmes sont particulières car la société circassiennes est en voie d'islamisation et les Musulmanes ne peuvent être vendues, de plus, comme les géorgiennes, elles sont belles et blanches). A Tripoli, on cherche à s'insérer dans la société locale puisque les mariages sont surtout avec des autochtones, le problème est que des conflits peuvent se créer du fait de la famille de ces femmes, alors que les esclaves n'ont pas de parents. D'ailleurs la dynastie des Qaramanli a eu des conflits dynastiques.

-Utilisation de l'arabe dans l'administration provinciale, les archives, dans les correspondances locales, sauf pour les correspondances vers Istanbul jusqu'en 1840'-1850'

-Les territoires de provinces sont subdivisés en différents échelons administratifs :

- Alger: dey(lik) - bey(lik) - khalifa(lik)

- Tunis: dey – bey = caïd

- Tripoli: dey – bey - sidi

Les caïds existent avant l'Empire ottoman.

Remarque : Oran n'est pas contrôlé, il y a des territoires sous autorités tribales. Cette représentation administrative n'est pas totalement applicable car le territoire n'est pas homogène.

III. Le sultanat du Maghreb occidental, ses relations avec l'Empire ottoman

1. Enracinement des pouvoirs

C'est un enracinement qui paraît beaucoup plus fort que les autres provinces du Maghreb. Ce qui permet l'enracinement est la succession des dynasties, et la relation à établir avec leurs sujets. A l'arrivée au pouvoir, un sultan doit faire sa **bay'a** (vendre, mais ici c'est faire allégeance) en deux temps

- avec l'élite : **bay'a khas**
- puis auprès du peuple : **bay'a 'amma** (Ces serments se font aussi à Tunis). Le pouvoir local est alors renforcé.

Autre point qui distingue le gouverneur du sultan : Le sultan a une **autorité religieuse** que les gouverneurs n'ont pas, il est commandant des croyants alors que les autres gouverneurs n'ont pas de légitimité religieuse. Le prêche du vendredi se fait en son nom. Le titre de sultan est religieux et prestigieux mais il est aussi neutre. En outre, la **descendance chérifienne** ; prétendument du prophète, surtout la descendance alaouite qui est la dernière dynastie.

Les deux forces du sultan sont :

- ⇒ Les sultans s'appuient sur des tribus qui leur sont, en théorie, loyales : tribu **guich** ou encore tribu **makhzen** pour l'ensemble du Maghreb, (**mikhzaniyya** à Tunis). Une tribu accepte de combattre pour le sultan du 'Maroc', pour les forces politiques, en échange de dispenses fiscales, ou d'attribution de terres.
- ⇒ L'autre force du sultan du Maroc, mais aussi d'autres gouverneurs, est de créer leur propre force militaire, à partir de forces sociales extérieures à leur domaine d'autorité. Donc à la force des janissaires, s'ajoute celle de renégats. Pour le cas du sultanat du 'Maroc', on s'appuie aussi sur un corps d'esclaves noirs (il y a aussi des affranchis ou des descendants d'affranchis, des esclaves venant du 'Soudan' et des îles marocaines, capturés lors de razzias) forment une catégorie de militaires, à partir de la fin du XVI^e siècle : '**Abid al-Bukhari** et surtout sous le règne de **Moulay Isam'il** qui règne de **1672 à 1727**.

Toutefois, les sultans subissent des divisions.

2. Faiblesse des pouvoirs de sultans

Le pouvoir des sultans est affaibli par des **divisions internes constantes**, lors des changements de dynastie, comme lors du passage de la **dynastie Saadienne à la dynastie alaouite en 1666**, ou à la mort d'un sultan avec des rivalités entre prétendants. Ce sont les grands dignitaires qui décident de la succession, ou le père s'il a déjà donné des responsabilités à ses fils ou frères,

neveux. C'est une forme de **régulation du pouvoir**, et non une violence constante comme le montre la vision occidentale. (C'est aussi le cas à Istanbul, où il est parfois la technique de la cage qui consiste à enfermer les prétendants à la succession.)

De plus, les tribus makhzen ne sont pas fiables. Après la mort du sultan Isam'il, entre **1727** et **1735**, les sultans dépendent du bon vouloir des tribus, notamment arbitré par une des tribus : la tribu makhzen **Oudaïas** (qui fait la loi) mais aussi par les 'Abid al-Bukhari.

D'autres difficultés : le sultan du 'Maroc' peut légiférer mais en **consultation avec les ulémas** donc, il est tenu à la négociation sur le droit avec les ulémas. Même chose à Tunis et Tripoli où les ulémas sont une force sociale respectée qu'ils ont du mal à être critiqué. Les ulémas ont une force critique que d'autres n'ont pas, il faut constamment les respecter ou éventuellement les acheter, voire les tuer. D'ailleurs, les fonctions de justice sont souvent données par les sultans.

Enfin, le sultan exerce son autorité en se déplaçant, par des **harkas** du verbe h/r/k = bouger : colonne militaire, pour faire reconnaître son autorité, ce qui rend aussi l'autorité difficile car le temps passé à se déplacer ne permet pas de se consacrer à l'administration (comme les mahallas (colonnes militaires) à Alger et, avec le bey puis son successeur à Tunis). Pour Tunis, il y a deux déplacements, en hivers (Nord-Sud) et en été (Est-Ouest). Pour Alger, le dey ne se déplace pas. Il y a ainsi reconnaissance de l'autorité et collecte des impôts. Le pouvoir du sultan est nomade.

Donc le pouvoir est nomade au Maroc

Au 'Maroc', on distingue deux types de pays :

- ⇒ **bled al-Makhzen** (obéit à globalement l'autorité, le trésor c'est l'Etat : kh/z/n)
- ⇒ **bled Siba** (l'autorité est reconnue mais on peut être en rébellion, le pays est relâché).

Remarque : Cette circulation des sultans ne peut être générale, il y a des chemins sûrs : **tariq al-sultan** qui passent par les grandes villes, et des chemins non sûrs.

↳ En conclusion : le sultanat du Maroc non ottoman avec des fortes traditions dynastiques, d'autre part d'un côté Alger qui n'a jamais connu de dynastie de gouverneur, de l'autre, Tunis/Tripoli avec des dynasties. Cette distinction est utilisée par les historiens de la période coloniale pour expliquer que le pouvoir ottoman d'Alger n'est pas enraciné, et, à Tunis, il y avait une dynastie qui s'est détachée d'Istanbul.

Le commentaire de texte a été fait après ce cours

Le Maghreb ottoman à l'heure des réformes

Le Maghreb ottoman à l'heure des réformes	21
I. Les causes des réformes	23
1. Le choc de la prise d'Alger en 1830 et les autres défaites militaires	23
a) 1830	23
b) 1844	23
c) 1860	24
2. La fin des monopôles, l'ingérence des Européens dans le commerce local.....	24
3. La protection des sujets par des autorités consulaires	25
4. Les suites d'une longue série de transformations intérieures.....	25
II. L'enchaînement de réformes	26
1. Les réformes militaires	26
2. Les réformes des modes de l'éducation	27
3. Réformes fiscales et réformes de l'administration	28
4. Les réformes annexes de modernisation	30
a) Fin de l'esclavage	30
b) Pacte fondamental	30
c) Début d'une constitution et de tribunaux non religieux	31
III. Conséquences sociales des réformes : le bilan	33
1. Les échecs des réformes ?	33
2. Les apports des réformes : nouveaux rapports avec les sujets et avec Istanbul	34

Le Maghreb ottoman à l'heure des réformes

On parle de **tanzimat**, il n'est pas forcément utilisé au Maghreb. C'est une remise en ordre, il faut réorganiser l'Etat, l'armée, l'administration. On a d'autres termes : *islah* (très utilisé à cette époque), et *nizam al jadid* : l'ordre nouveau (mais aussi pour parler de l'armée régulière, c'est-à-dire mise en place à l'époque). Il ya donc plusieurs termes pour parler des réformes.

Les réformes dans le centre de l'empire ottoman sont :

- des réformes **militaires** qui viennent du haut, donc pas souhaités par le peuple,
- réformes **administratives**
- réformes **fiscales** ;

Avec trois objectifs principaux :

- **restaurer** la force militaire de l'empire après de nombreuses défaites contre l'Europe,
- **centraliser** l'empire, c'est-à-dire ne plus autoriser des différences entre les provinces pour une plus grande homogénéité,
- adopter les **progrès européens** avec deux effets particuliers non forcément recherchés : l'occidentalisation et la diffusion des langues européenne, surtout le français qui s'impose comme langue européenne à l'italien.

Chronologie des réformes : **de 1839 jusqu'en 1878**. Ces dates sont choisies en considérant le temps des réformes de Salim III ou le premier texte en 1839 : *Khatt Sherif de gülhane* : texte précis du sultan qui permet de garantir aux sujets la propriété, un traitement individuel, digne, des jugements publics et la promesse d'une bonne administration. Ce sont en fait des garanties contre l'arbitraire du sultan, c'est une forme de constitutionnalisation. La fin de périodes dépend des historiens :

-1876 : mise en place d'une constitution ottomane, fin de la période des réformes, avec la mise en place d'une chambre des députés, mais avec un sultan qui garde les pouvoirs de nommer les ministres.

-1878 : Fin de l'expérience parlementaire, de la chambre.

-1881 : La dette ottomane est gérée par une administration internationale, européenne.

I. Les causes des réformes

L'une des causes les plus importantes est le choc des défaites militaires, notamment : le choc militaire de la prise d'Alger.

1. Le choc de la prise d'Alger en 1830 et les autres défaites militaires

a) 1830

Les **réformes militaires** sont lancées après l'occupation française d'Alger. Le choc est ressenti dans l'ensemble du Maghreb, avec des réactions différentes :

-La prise d'un territoire par les Chrétiens est très mal ressentie par les Musulmans.

-Le sultan du Maroc s'interroge sur l'attitude à adopter face aux assaillants français : doit-il répondre à l'appel à l'aide des populations de l'ouest d'Alger, de Tlemcen, du beylik de l'Ouest et affronter les Français ? (une politique du sultan est de soutenir la résistance animée autour d'Abdel Kader).

-Les beys Tunis se félicitent du départ du pouvoir d'Alger car la province d'Alger avait un pouvoir hégémonique sur la province de Tunis : ils ont projet d'installer les membres des beys de la famille du Tunis à Oran et Constantine, une idée d'un gouverneur Clauzel. Mais l'expérience est très vite ajournée car Paris refuse.

-A Tripoli, la dynastie des Qaramanli est plongée dans des conflits internes très violents au début des 1830', ce qui pousse Istanbul à reprendre en main directement la province, en nommant un gouverneur venant d'Istanbul. C'est la fin de la dynastie locale des Qaramanli. Tripoli est directement administrée par Istanbul à partir de 1835.

b) 1844

Première très grande défaite marocaine face aux Français. Il s'agit de mettre fin au soutien du Maroc aux résistances algériennes. C'est un choc car c'est la première défaite en trois siècles pour l'armée marocaine, après le succès de la défaite des trois rois. C'est aussi une défaite maritime du fait du bombardement de Tanger et des Essaouira. Elle démontre la faiblesse du sultan. La frontière est établie entre l'Algérie et le Maroc et donc le sultan ne peut plus soutenir la résistance algérienne (guerre sainte).

c) 1860

Défaite des Marocains face aux Espagnols qui cherchaient à étendre le territoire de Ceuta. Ils occupent Tétouan et transforment sa mosquée principale en cathédrale ce qui est un symbole fort. En 1860, les Espagnols quittent Tétouan mais les Marocains doivent de très lourdes concessions : notamment ils doivent payer une très lourde indemnité de guerre : 2,5 fois la valeur du trésor public marocain, pour moitié gagée sur les revenus des douanes. Cette affaire de Tétouan a déterminé la fin du prestige du Maghreb, et l'invasion du pays par les Chrétiens. Jamais pareil désastre ne s'était abattu sur les musulmans

De plus les puissances européennes affirment leur autorité commerciale et indirectement politique.

2. La fin des monopôles, l'ingérence des Européens dans le commerce local

Les défaites sont militaires mais aussi commerciales. Les victoires commerciales européennes se font par la fin des monopoles. Les beys avaient le monopole sur certains biens, c'est-à-dire qu'il fixait le prix des ventes des huiles, blés, ...et contrôlent le circuit commercial de la vente de ces biens, mais ils contrôlent aussi les douanes (ils augmentent et diminuent les droits de douane comme ils le souhaitent).

A partir de 1830, les monopoles de beys sont attaqués, on les empêche de contrôler complètement les marchés. Par exemple, sur le commerce très important des huiles, les Européens obtiennent de négocier directement avec les producteurs et donc la marge faite par les beys de Tunis disparaît, à partir de 1830.

Pour le Maroc c'est à partir de 1856 que le système de monopole est menacé, par un traité signé entre l'Angleterre et le Maroc : il met fin à ce système de monopole qualifié de système impérial, et prévoit une liberté réciproque de commerce. Or la puissance britannique est une puissance commerciale par excellence, et donc le Maroc ne peut rien. En plus, ce type de clauses (de liberté commerciale et de nations à favoriser) est étendu aux autres puissances européennes. C'est lié aux militaires, on applique la politique de la canonnière (on fait avancer des canons sur les ports ou on menace de faire intervenir l'armée). Les Marocains sont réduits à un rôle secondaire dans l'économie de leur pays, dans le commerce local, d'autant plus que ce problème est lié aux protégés.

3. La protection des sujets par des autorités consulaires

Les puissances européennes mettent fin aux monopoles, et interviennent dans l'économie locale et la politique locale par le biais des protégés.

Les protégés obtiennent protection de la part des consulats européens : sujets musulmans ou juifs, des beys de Tunis ou sultans du Maroc. Ils ne paient plus d'impôts localement, et ils ne sont plus astreints à passer devant la justice locale, mais devant la justice consulaire. Ces populations sont généralement des notables, des commerçants qui servent d'intermédiaires aux négociants européens, il y a aussi des dignitaires, des caïds locaux. Ces gens protègent ainsi leurs biens locaux, contre des confiscations des biens du bey ou sultan, pour éviter de passer devant la justice locale. Ce statut touche une certaine classe très importante dans le système, c'est d'ailleurs ce qui va affaiblir le pouvoir local. De plus, ces protégés bien souvent ne paient plus les impôts, ce qui va conduire à une modification des administrations locales et trouver d'autres moyens de ressources. Or il faut payer les armées régulières : les hommes, les habits, l'armement.

4. Les suites d'une longue série de transformations intérieures

Le problème des réformes ottomanes au Maghreb est qu'elles sont sous influence européenne car elles adoptent les techniques européennes. Ceci pose problème car cela veut dire que la modernité ne peut venir que de l'Europe et ne vient pas de l'intérieur, les réformes viennent du haut, du pouvoir sous influence européenne. Pour bien comprendre pourquoi ces réformes, même avec des résistances, se sont imposées, il faut rappeler qu'il y avait déjà des réformes avant ces réformes : les arsenaux maritimes dès la fin du XVIII^e - XIX^e, des transformations des fortifications,... donc la technique européenne est déjà adoptée bien avant. Il y a déjà une idée d'une volonté constante d'emprunter les modèles européens, notamment pour le Maghreb, le développement de la marine s'est fait grâce à des Andalous fuyants l'Espagne, des renégats de Hollande ou Grande-Bretagne protestante hostile à l'Espagne catholique. Ces milieux sont très ouverts à l'influence européenne. Par exemple, les beys de Tunis pratiquent l'italien : Ahmad Bey 1837 et 1855, sa mère est esclave Saad convertie (italienne).

Il faut penser le temps des réformes comme un temps de troubles intérieurs. Par exemple, les divisions de la dynastie Qaramanli, mais aussi au Maroc il y a une volonté sultanale de lutter contre les confréries religieuses et de favoriser le wahabisme.

Le problème de l'étude des réformes est que l'on regarde ces réformes de haut en bas, sans s'intéresser aux effets intérieurs.

Les réformes s'expliquent par des facteurs communs : militaires, financiers, militaires, économiques, commerciaux. Mais il ne faut pas confondre le temps des réformes à Tunis à celui au Maroc :

- A Tunis :

↳ début 1830' pour les réformes militaires, et,

↳ début des 1860 pour réformes politiques et administratives.

- Au Maroc : les dates sont moins claires car il y a plusieurs tentatives de reformes militaires surtout à partir de 1844.

Il y a aussi des différences dans la notion de jihad, aussi utilisée pour cette notion de réformes, c'est ce qu'évoque Simoun. Mais même si les réformes ne sont pas adoptées en même temps, et que Tunis va plus loin comme par exemple dans l'établissement de la première constitution, elles ont toutefois la même logique souvent : priorité de la réforme militaire entraînant la réforme fiscale entraînant elle-même la réforme administrative. Et cela coûte très cher, jusqu'à contracter des emprunts.

Jeudi 10 mars

II. L'enchaînement de réformes

1. Les réformes militaires

Ce sont les réformes les plus importantes. Les Européens ont commencé à cumuler les victoires, alors ils ont des techniques qu'il faut s'approprier. Il y a plusieurs types de réformes militaires :

- la mise en place des **armées régulières** : le principe est d'avoir une même structure et même hiérarchie : **nizam al-jadid** : ordre nouveau. Avant on avait plusieurs corps militaires : le corps des Turcs dont les Spahis (les cavaliers) et, le corps des Zouaves (venant de Kabylie), le corps des Makhzaniyya (tribus Makhzanis). Mais il ne reste plus que les Zouaves et les Makhzaniyya, avec donc plus de différence ethnique.

A partir de 1831, c'est un corps militaire avec des recrutés de différentes origines : la conscription. On va conscrire plutôt des gens de campagnes, des jeunes. Donc il y a moins de possibilités de révoltes mais plus de mélange ethnique. Mais cela enlève des bras à l'agriculture, d'autant qu'ils sont mal entretenus : nourriture bas de gamme,... En plus, l'impôt était dispensé pour ces volontaires. On force donc des gens à s'inscrire dans l'armée, et à payer l'impôt. C'est un principe très important même si le nombre de conscrits est encore faible. Et dans l'Empire ottoman

on pouvait partir volontairement en guerre pour un jihad et non pour le quotidien car les turcs assuraient la protection : askeri (maître) / raya (sujet) alors que l'impôt financier (et non du sang) était de ne pas faire l'armée. Elle transforme les relations entre le pouvoir et la société. Au début, le corps n'est pas très important (5000 soldats puis 15000 sur une population d'environ 2 millions), mais le **principe** l'est. Ceci était pour le cas du Tunis en 1831, c'est différent pour le Maroc.

Pour le Maroc, la chronologie est moins certaine. Après la bataille d'Isly en 1844, c'est une mise en place d'une nouvelle armée sous le règne de Mouley Abdel Rahman entre 1822 et 1859. Sous son règne, l'armée est divisée en **tabors** ou **tabur** : bataillon (en turc, terme qui est utilisé pendant la période coloniale) comprenant entre 200 et 1000 hommes. Sous le règne du successeur Mouley Hassan, on va plus loin dans ces réformes militaires, 1873 et 1894, avec des effectifs de 8900 soldats dans les troupes régulières et 6300 soldats dans l'infanterie.

Ces conscriptions, organisées par Etat et non ethnique, suscitent des résistances dans la population car on veut bien combattre pour le jihad mais pas pour tous les jours.

- **la mise en place de fabriques militaires** : fabriques d'armement et fabrique d'uniformes. On habille les militaires à l'européenne : pantalon veste bleue/noire avec les tarbouches. Au Maroc, se mettent en place deux grandes fabriques d'armes : une **poudrerie à Marakech** se met en place après la guerre de Tétouan, et une autre fabrique d'arme appelée **la Machina** dans la ville impériale de Fès sous le règne de Mouley Hassan. Elle est mise en place en 1888 par une mission italienne et fonctionne en 1893.

Les Européens donnent des armes d'anciens modèles, et en plus il faut compter sur la technique européenne car les Ottomans ne sont pas formés. Il faut faire appel aux Italiens pour lutter contre les Allemands. Ces réformes militaires sont pensées pour rivaliser avec les Européens mais en fait elles permettent aux Européens de s'implanter comme le cheval de Troie.

2. Les réformes des modes de l'éducation

Elles concernent surtout les gens de l'armée, les soldats. Les modes de l'éducation sont modifiés : dans des **écoles européennes** ou **création d'écoles militaires**, ou encore emmener des **officiers européens** qui forment les soldats locaux.

- Au Maroc et à Tunis, on engage des instructeurs français, anglais, italiens, allemands pour former sur place des soldats. Mais ces soldats cumulent des expériences qu'ils transmettent à leur armée d'origine, donc ils accumulent des renseignements sur ces pays.

Exemple : on envoie d'une mission marocaine en 1867 en Egypte, à Gibraltar (contrôlé par les Britanniques) en 1870', en Allemagne en 1878. L'Egypte a fait également cela à Paris. Le Maroc

envisage donc une coopération avec le centre de l'empire ottoman, où des militaires ottomans viendraient former des Marocains.

Au début du XX^e siècle, l'Empire ottoman est l'armée musulmane la plus importante (900 000 hommes). Les soldats ottomans parviennent au Maroc en 1909 mais cette mission est interrompue par la France. Les Français ne veulent pas d'une influence ottomane au Maroc. Les coopérations avec les pays musulmans n'étaient pas très poussées car ces pays musulmans sont eux-mêmes formés par des Européens.

- **Les écoles militaires** : Le seul pays ouvrant une école militaire est la province de Tunis avec l'**école polytechnique du Bardo** à Tunis, ouvert en 1838/1840 : ne recrute que des musulmans, environs 40 à 60 élèves, devant former des officiers et ingénieurs, aux sciences militaires. L'école périclite à partir du milieu des '1860. C'est l'ambition de former des cadres militaires avec du savoir européen, en apprenant la langue arabe, les mathématiques,... Mais cette école ne fonctionne pas bien car des élèves peuvent en sortir encore analphabètes, toutefois il n'y a pas que des échecs puisque des gens vont apprendre des langues étrangères et vont être des intermédiaires pendant la période coloniale.

C'est un lieu où les gens se mélange de gens : campagnes, des villes, des palais. En 1875 est formé le **Collège Sadiqi**, nom du bey Muhammad Saad de l'époque, très réputé aujourd'hui encore. Cette école doit former des fonctionnaires, elle suit la logique de Bardo, installé près de la Casbah juste à côté des ministères et non dans le palais. Cela se fait 7 ans avant le début du protectorat, donc ce n'est pas le protectorat qui amène le progrès. Il n'y a pas ce type d'école au Maroc, excepté des écoles de préformations à Tanger qui sont tentées sous Moulay Hassan. Ces réformes militaires et de scolarisation coûtent chers, d'autant plus que les revenus fiscaux des souverains Maghrébins se sont réduits, les dettes cumulées par ces souverains qui sont remboursées, la baisse des recettes douanières (fin des monopoles) et le coût de l'armée font qu'il faut mettre en place des **réformes financières**.

3. Réformes fiscales et réformes de l'administration

Durant cette période, il y a deux mouvements : on va essayer de faire évoluer les anciens impôts pour les rendre plus rentables :

-Mettre fin à la **négociation locale de l'impôt** et imposer un taux fixe d'impôt non négociable, c'est aussi transformer l'impôt en nature en espèces, il faut donc rentabiliser l'impôt préexistant.

- Mettre en place de **nouveaux impôts** comme par exemple, en Tunisie en 1836 la mise en place des taxes frappant les produits de consommation courants. D'ailleurs, les 1830' marquent la mise en place d'armées régulières à Tunis, et par des réformes fiscales.

- Mettre en place d'**impôts payés par tous**, donc il faut mettre fin à des systèmes d'impôts particuliers, régionaux ou mettre fin à des privilèges fiscaux : les gens des villes, les élites religieuses, les chefs militaires, certaines tribus makhzanis.

La mise en place de la **mejba (meigba)** = impôt de **capitation** payé par un chef de famille, mis en place à partir de 1856, dans un contexte très particulier, car on essaie de renvoyer une partie de l'armée régulière qui coûte trop chère. On trouve une forme d'impôt équivalent en 1901 au Maroc : le **tertib** qui remplace l'impôt **coranique** traditionnel et doit porter sur tous les revenus agricoles, y compris des familles chérifiennes descendants du prophète, des descendants de marabouts, ou des chefs de Zaouia. Ce n'est pas la même chose que la mejba, mais c'est l'idée que tout le monde doit y participer. Il faut deux ans avant d'obtenir l'accord des européens pour le mettre en place 1903, car les Européens ne veulent pas faciliter les choses car ils souhaitent que les Marocains contractent des dettes auprès de leurs banques

La mejba est à l'origine d'une grande révolte en Tunisie en **1864**. De même, le tertib est à l'origine de grandes révoltes marocaines au début du XX^e siècle. Le rapport des sujets avec le pouvoir change.

2^{ème} mouvement :

Pour prélever ces impôts il faut réorganiser l'administration.

- A Tunis, les caïds ne sont plus choisis localement et désignés par Tunis. Les caïds deviennent des **agents du pouvoir central** (alors qu'ils étaient des porte-voix des communes locales) donc la pression est plus forte du pouvoir central sur les populations.

- Au Maroc, c'est la mise en place des **oumanas** qui contrôlent les caïds et la perception fiscale. Ces oumanas sont choisis parmi les familles des grands négociants, ils sont donc payés pour contrôler l'administration locale. Le pouvoir central (celui des beys en Tunisie et du sultan au Maroc) se renforce.

→ Cette administration est **centralisée, organisée, rationalisée, hiérarchisée**. Mise en place de ministères. Auparavant, il y avait des conseillers = vizirs sans pouvoir, alors qu'il y a des ministères qui s'implantent à partir de 1860' à Tunis pour mieux l'administrer. C'est un début vers l'autonomisation, car Istanbul refuse des ambassadeurs, des consulats, mais il y en a tout de même. Les gens de Tunis créent des consulats. La fiscalité force à **réorganiser l'administration**. Au Maroc, les fonctionnaires sont formés dans la madarsa makhzaniyya qui se met en place aussi au Maroc (équivalent du collège Sadiqi de Tunis).

4. Les réformes annexes de modernisation

a) *Fin de l'esclavage*

A cette époque, il y a la mise en place de la **fin de l'esclavage** (surtout Tunis) et d'une constitution à Tunis. C'est particulier à l'Empire ottoman (surtout Tripoli et Lybie). Ce n'est pas l'abolition de l'esclavage, mais la **fin du commerce des esclaves**, à partir de **1846 à Tunis et 1855 à Tripoli**. L'esclavage est légal dans le Coran, c'est un principe religieux. Ces réformes ne sont pas liées à l'Empire ottoman, mais par les consuls britanniques en faveur des esclaves noirs. Cette interdiction est menée par les consuls britanniques et non pas par les Français qui attendent 1848 pour l'abolir même pendant la période coloniale. Au Maroc, il faut attendre 1922, c'est la fin des marchés d'esclaves mais pas encore de l'abolition. Ces décisions ne sont pas liées à l'Empire ottoman.

Ces réformes - c'est-à-dire fin de la traite des esclaves

- a des **effets militaires** : A Tunis comme en Egypte, on a voulu mettre en place des **corps d'armée d'esclaves noirs**, mais n'a pas fonctionné ni à Tunis ni au Caire.
- Les esclaves noirs sont employés surtout dans les maisons comme domestiques, rarement dans les domaines agricoles. Les gens doivent payer plus d'impôt, les soldats sont très minoritaires, et perdent leurs domestiques qui **organisent les maisons**. Du coup, les sociétés sont bousculées par les réformes ottomanes mais aussi par celles venant de l'extérieur, voulues par les européens

b) *Pacte fondamental*

* En Tunisie

Il y a aussi des réformes qui transforment les relations entre gouvernants et gouvernés. C'est le cas du Pacte fondamental : **Ahd al-taman** de 1857 à Tunis, qui s'inspire des réformes du centre de l'Empire ottoman : il prévoit de respecter

- la **liberté de conscience** de tous les habitants,
- la **liberté de commerce**,
- l'**égalité devant la loi et devant l'impôt**,
- et l'**accès de tous à la propriété**, c'est-à-dire y compris les **Juifs** et les **Européens**.

Ce sont surtout les consuls européens qui défendent ce pacte.

Né d'un fait divers déclencheur: En 1857, le cochet juif Batou Sfez du caïd des juifs Nessim Shemama (grand notable reconnu) est pris dans la rue à insulter les Musulmans, ce qui provoque

un grand scandale. Comment le juger, par quelle justice ? Le premier ministre ne veut pas qu'il passe devant la juridiction musulmane sinon il prend une lourde peine. Le dey le fait passer devant la justice et est condamné à mort par les Musulmans, mais les consuls s'en mêlent et estiment que c'est indigne et excessif. Les consuls européens utilisent donc cette affaire pour avancer leurs droits et ceux des Européens.

De la même manière, est soulevée la question de l'ingérence : à partir d'un fait, des droits notamment celui de l'acquisition des terres, cela montre aussi de nouvelles relations entre les Juifs et les Musulmans qui se dégradent. Le Pacte fondamental est rejeté par les autochtones, car ils y voient des droits plus importants aux Européens et aux Juifs, alors que les Juifs étaient une minorité tolérée dominée. Ce pacte est à l'origine d'une inversion de l'ordre. La réforme est venue d'en haut, et pas forcément comprise par le bas. Une réforme est vue actuellement comme un **progrès**, alors qu'à l'époque elle bouleverse un ordre, renonce à la norme pour une nouveauté qui fait **perdre des positions** dans la société.

* Au Maroc,

Avec la **conférence de Madrid en 1880**, le système de la protection juridique est reconnu officiellement. Les choses ne sont présentées comme généreuses comme le pacte fondamental, mais on aboutit au même résultat quant au renforcement de la présence des Européens et leurs droits à l'achat de terres avec l'accord du sultan. La conférence de Madrid reconnaît officiellement le système de protections et la capacité des non européens acheter des terres, d'autant que l'achat des terres était contourné : acheter par un autochtone prête-nom puis revendu ou exploiter à un Européen.

→ On peut penser que ces réformes sont progressives, fin de l'esclavage, Pacte fondamental, Conférence de Madrid aboutissent à une **perturbation du fonctionnement local** et à **dégradation des positions des Musulmans**.

c) Début d'une constitution et de tribunaux non religieux

A Tunis, on va encore plus loin par la première constitution du monde arabe et de l'Empire ottoman : série de textes présentée comme une constitution, promulgués en **1861** qui sont plutôt des **décrets constitutionnels**, 15 ans avant la **constitution d'Istanbul en 1876**.

Les consuls européens ont aussi participé à la mise en place de cette constitution, mais le consul français (Léon Roches est arabisant et très proche du bey, idéaliste) s'est fait avoir face aux Britanniques. Les Britanniques veulent que l'Empire ottoman reste une puissance en Méditerranée pour contrer les autres puissances. Les Français ont déjà l'Algérie, il ne faut pas la Tunisie

française ou italienne, ni de Russes plus au nord. Les Français n'ont pas intérêt à une constitution s'ils ont d'autres objectifs pour la Tunisie. (Léon Roches continue sa carrière au Japon car il ne comprend pas l'enjeu, il fut un proche de l'Emir Abdel Kader).

La constitution limite le pouvoir du bey par un budget propre limité, et elle établit un grand conseil : Conseil Suprême = **Majlas al-Akbar**, composé de conseillers tous nommés par le bey. C'est donc une forme de constitution, qui ne va pas trop loin car ne fait pas voter le conseil suprême, c'est bien maîtrisé.

La constitution est suivie de la mise en place de **tribunaux non religieux** : un droit lié à l'Etat. Or deux sources de justice : le cadî et le bey, où tout est religieux. Un tribunal est une cour, donc avec plusieurs personnes. Ils vont être installés à Tunis et les grandes villes de la province. D'où vient la légitimité de ces gens des tribunaux ? Cette réforme est rejetée par une **grande révolte** en 1864 qui montrent les limites de ces réformes.

III. Conséquences sociales des réformes : le bilan

1. Les échecs des réformes ?

Les réformes sont souvent perçues comme des **échecs** car

- elles sont mises en place pour défendre ces pays, renforcer l'Empire. Or on constate des défaites militaires : 1881 Tunisie est un protectorat français, 1912 : Maroc est un protectorat français, suivent d'autres défaites.

- L'autre échec est que les réformes sont complètement inadaptées.

- Par exemple, l'école du Bardo est un échec du fait du fort taux d'analphabétisme,

- le port à qui devait être installé à Tunis au milieu du XIX^e siècle : Porto Farina qui a été mal étudié et ensuite abandonnée car ensablé

- les premières manufactures d'armes, d'uniformes, sont vite abandonnées car il faut contrôler et maîtriser les machines, la discipline militaire ne s'impose pas aux soldats locaux car système de corruption : détournements de biens par des chefs militaires, des ventes d'armes, d'uniformes.

- Mais le principal est l'échec est **l'impossibilité de mettre fin aux défaites militaires** car toute la politique des puissances européennes est d'empêcher une avancée technique moderne maghrébine, en fournissant du matériel de guerre non performant. Cela montre une stratégie consciente de ne pas laisser ces pays s'avancer militairement.

- Les réformes ont coûté chers et on mené à un important endettement des finances publiques de Tunis et du Maroc qui les place sous la tutelle des puissances européennes.

Jeudi 17 mars

Rappel :

- Des réformes sont perçues comme des échecs car non adaptées : Porto Farina abandonné car ensablé, manufactures abandonnées faute de technique ou ingénieurs.

- L'échec de la discipline militaire, des hommes qui se blessent volontaires, qui vendent leurs armes, leurs uniformes car le service militaire est obligatoire. Ces réformes militaires ont servi de cheval de Troie pour les Européens. Les instructeurs militaires européens servant d'agents de renseignement pour leur pays d'origine.

- Et aussi l'endettement lié aux réformes militaires auprès de banques européennes. Les réformes militaires ont obligé Tunis et Maroc à contracté des dettes auprès des banques européennes. Tunis connaît une **banque route en 1867** qui permet la mise

en place d'une **Commission internationale** du contrôle de la dette tunisienne constituée à partir de 1869. La commission est composée d'Européens, représentant les intérêts des banques européens, ainsi que de Tunisiens. Il ya des **actions en bourse** sur la dette tunisienne où les actionnaires sont des Français. Ce qui nous intéresse est que cette commission contrôle les revenus du trésor tunisien : les impôts, les taxes, les revenus douaniers. C'est déjà une perte d'indépendance, que Le Caire, Istanbul aussi vont aussi connaître.

Dans le cas du Maroc, il n'y a pas de commission de dettes, mais une série des **prêts de l'Etat** notamment au début du XX^e siècle. Du coup les réformes fiscales sont très mal perçues, elles désorganisent les communautés locales, car avant il y avait des possibilités de négociations, alors que là la fiscalité devient plus autoritaire.

→ Un des signes de l'échec est une série de révoltes :

➤ A **Tunis en 1864** la révolte est contre les nouveautés : contre la nouvelle fiscalité, contre les nouveaux tribunaux, contre le service militaire, et même contre l'abolition d'esclavage. Le Maroc connaît aussi ce type de révoltes, trois fois : dans le nord-est elle est menée par **Bou Hmara** qui se présente comme le frère du sultan, à Tanger par **Raissouni** (bandit d'honneur) et au Sud dans la région du Souss par **Mar al-'Ainin**. C'est une contestation du pouvoir du sultan qui est mis à mal car on l'accuse d'être sous la pression des Occidentaux, ce qui va à l'encontre des traditions musulmanes qu'il dit vouloir maintenir.

→ Toutes ces réformes ont coûté cher et ont conduit à un **endettement public** très important, en Tunisie et au Maroc, qui les place sous la **dépendance des Européens**, un aspect qui annonce les colonisations.

2. Les apports des réformes : nouveaux rapports avec les sujets et avec Istanbul

Les réformes ne doivent pas toujours être vues comme un moment catastrophique, car elles apportent une meilleure connaissance des techniques financières européennes, soit une amélioration de la gestion publique.

⇒ A partir de 1873 à Tunis, le budget de l'Etat est rééquilibré pour deux ans par **Khayr al-Din**, 1^{er} ministre à Tunis il a fait partie de la Commission Internationale de contrôle de la dette (a été proche de l'inspecteur des finances Villet).

⇒ Au Maroc, il y a une mise en place des oumanas qui montre une progression de la gestion des finances publiques. Ils sont placés au-dessus des caïds qui sont réputés pour leur corruption. En outre, ces réformes transforment les relations entre les sujets et les

gouvernants. Les sultans et beys demandent plus à leurs sujets, mais en même temps s'adressent aussi à eux différemment, en les mobilisant différemment. Il réclame deux des impôts et le service militaire. Le langage passe à l'appel qui n'est pas encore un nationalisme : le **protonationalisme**. Khayr al-Din fait des discours pour l'intérêt du pays. Le nationalisme s'affirme en quelque sorte avant la période coloniale, dans le temps des réformes. L'attachement au pays est né avant la période coloniale.

⇒ Ces réformes sont à l'origine de nouveaux officiers militaires, d'une nouvelle élite militaire. La force de l'armée au Maghreb est liée à la période coloniale, mais aussi et surtout pendant la période des réformes, avant la période coloniale. D'ailleurs, les militaires sont utilisés à la période coloniale.

Mais les réformes modernisent et permettent la domination européenne. Les réformes n'ont pas empêché la domination coloniale, n'ont pas renforcé les Etats militairement. Au contraire elle ont conduit à l'affaiblissement des Etats.

1830 -1912

Les administrations provinciales ottomanes et le Maroc sultanal face aux colonisations européennes

1830 -1912.....	36
Les administrations provinciales ottomanes et le Maroc sultanal face aux colonisations européennes.....	36
I. Les différentes réactions au Maghreb	37
1. La conquête de l'Algérie : la résultante de conflits diplomatiques	37
a) Raison financière	37
b) Le port de la Calle	38
c) Le conflit diplomatique	38
d) Le contexte politique français	38
e) Les rivalités coloniales	39
2. Les conquêtes des autres composantes.....	40
a) Tunisie	40
b) Maroc	41
c) Libye.....	42
3. Comment expliquer la lenteur des conquêtes ?	43
a) Les hésitations des puissances coloniales	43
b) b- Violences et revanches.....	44
II. Les Formes de la pénétration coloniale.....	45
1. Des logiques communes de pénétration coloniale	45
a) Pénétration de l'Algérie et de la Libye.....	45
b) Pénétration de la Tunisie et du Maroc par l'Algérie française.....	45
c) Occupation de la Tunisie.....	47
d) Occupation du Maroc	47
e) Occupation de la Libye	47

1830 -1912

Les administrations provinciales ottomanes et le Maroc sultanal face aux colonisations européennes

Quelles sont les raisons des conquêtes, en voyant quelle a été la réaction du pouvoir ottoman aux défaites ? La conquête de l'Algérie serait d'une manière accidentelle.

I. Les différentes réactions au Maghreb

De façon générale, il n'y a pas de plan global de conquête française, c'est au départ une série de circonstances qui amène la France au Maghreb.

1. La conquête de l'Algérie : la résultante de conflits diplomatiques

On peut évoquer les raisons d'un conflit entre le consul de France à Alger : **Deval** et le dey **Husayn Dey** : les dettes de la France sur l'achat de blé venant de la province d'Alger. La France achète du blé dans les 1790' car c'est la période de la Révolution, c'est à dire les zones rurales françaises ne produisent pas assez, le commerce est désorganisé, et il faut nourrir la population. Mais c'est aussi une tradition française d'acheter dans les pays méditerranéens.

a) Raison financière

Deux négociants juifs : **Bacri** et **Busnach** qui ont des intérêts à Marseille et à Livourne. Ils livrent le blé à des conditions très intéressantes. La France règle progressivement ses dettes en favorisant les intérêts des deux familles, en lésant les intérêts du dey d'Alger, sachant que les deys précédents ont versé de l'argent dans cette affaire. Les intérêts du dey ne sont respectés ni par les négociants ni par la France.

b) Le port de la Calle

Le port est dans l'est de la province d'Alger, près de 'Annaba, le conflit survient en 1827. La Calle est tenue par des négociants français. Mais les Français agrandissent le territoire la Calle et installent des armements sans prévenir le dey d'Alger. La Calle est ainsi armée par des négociants français. De plus c'est un parent du consul Deval qui est installé. Le dey fait détruire les aménagements français.

c) Le conflit diplomatique

Le **consul Duval** veut défendre les intérêts maritimes du Pape à Alger. Excédé par les actions françaises et par Duval et du fait qu'il ne remettrait pas les lettres du dey à Paris, excédé aussi par son attitude lors d'une entrevue, le dey frappe Deval d'un chasse-mouche : **l'affaire de l'éventail**.

D'après les archives, Ageron démontre que Deval n'a pas l'impression d'être insulté à l'époque, ce qui ne fait pas non plus scandale auprès des Européens, car il a mauvaise réputation (argent, proxénétisme en faveur du dey,...). Le dey demande le **rappel de Deval** car il est hostile à lui mais pas à la France. Mais la France ne veut pas entendre et ne mène pas d'enquête sur cette affaire. La position française est problématique. A partir de cette crise de 1827, les relations Alger-France se détériorent, et un **blocus maritime d'Alger** se met en place, pas très efficace mais coûteux à la France. On peut avoir deux types d'interprétation :

- ⇒ La diplomatie française est indécise. En 1829 accepte une négociation avec le dey. Mais le dey fait attaquer à coup de canons un bateau français. Le dey est trop obstiné par la suite, alors qu'avant il était prêt à la négociation.
- ⇒ Un contexte de politique intérieure particulière (cf. ce qui suit)

d) Le contexte politique français

Il faut aussi comprendre la prise d'Alger par le contexte de la **politique intérieure française**. En 1830, c'est la période de régime de Restauration née en 1814/1815 qui suit l'Empire de Napoléon Bonaparte et en fin de course en 1830, c'est-à-dire que le régime de Charles X est très contesté car c'est un souverain qui veut restaurer les prérogatives du roi et ultra-catholique. Donc son régime est impopulaire. Et c'est dans ce contexte que l'on perçoit l'expédition à Alger comme une **diversion**. Le ministre français de la guerre de l'époque Clermont-Tonnerre affirme faire à Alger une ultime diversion aux difficultés de cacher ces problèmes politiques, ce contexte politique très complexe, d'autant qu'à l'été 1830, sont prévues des élections.

Mais il y a d'autres raisons

e) *Les rivalités coloniales*

Deux puissances n'ont pas intérêt à la prise d'Alger : **Istanbul** et l'**Angleterre**.

- L'Angleterre veut maintenir des communications en Méditerranée et une **force navale**, car les Indes sont le joyau de l'empire britannique, il ne faut donc pas qu'émerge une puissance forte qui s'impose : ni les Français ni les Russes. Mais en 1830, l'Angleterre accepte si Paris reconnaît l'indépendance de la Belgique. Cette affaire n'est pas connue et comprise au départ par les Ottomans alors que c'est contraire à son intérêt, et quand les ambitions françaises se précisent, Istanbul favorise la négociation et n'a pas intérêt à l'affrontement.

Le Ministre des Affaires Etrangères **Polignac** veut profiter de l'affaiblissement de l'Empire ottoman, pour le décomposer et se le partager avec d'autres puissances, dont l'objectif est aussi d'affaiblir la marine britannique. Mais l'Angleterre prend connaissance de ce projet. Polignac veut établir en secret un empire arabe sous la conduite de **Muhammad-Ali** du Caire (Alger-Tunis-Tripoli). Ce projet de conquête par les troupes égyptiennes est dessiné en 1829. Son deuxième projet est de se partager Alger pour la France et Tunis-Tripoli pour le Caire. A partir de là, Muhammad-Ali ne veut plus de ce projet car il ne veut pas intervenir auprès d'Européens et devenir impopulaire, il ne veut pas participer à la prise d'une terre musulmane. La France n'a pas d'idées claires sur ce qu'elle veut d'Alger.

L'ambassade de France reçoit à Istanbul en **1827 une déclaration de guerre à Alger**, mais pas davantage. En 1829, l'ambassadeur à Istanbul doit demander au sultan ottoman une autorisation d'intervention de Muhammad-Ali au Maghreb. Montre l'indécision de la réaction par rapport à Alger. Toujours dans cette réaction ottomane, Istanbul accepte l'intervention du pacha d'Egypte au Maghreb, en pensant restaurer l'ordre. Mais Istanbul comprend que cela va accroître la puissance de Muhammad-Ali, et décide d'**isoler le cas algérien** des deux autres provinces. Il opte pour une politique de médiation, et fait envoyer un émissaire **Tahir al-Pacha** qui a déjà servi parmi les janissaires d'Alger, pour régler le différend. Mais cette médiation en fait voulue par les Anglais et pas vraiment par les Ottomans, est un échec, car le pouvoir ottoman ne voulut plus de cette médiation.

Le pouvoir turc veut une commission franco-turque siégeant à Alger pour régler le problème.

L'émissaire Tahir al-Pacha subit une série d'obstacles dans son parcours :

- ⇒ l'ambassade de France ne lui donne que très tardivement son passeport.
- ⇒ À Tunis aussi on le bloque pour motif d'une quarantaine, et car Paris exige que Tunis soit neutre dans cette affaire,

- ⇒ Tahir al Pacha arrive le **20 mai 1830 à Alger** et on l'empêche de franchir le blocus et est emmené en quarantaine au port de Toulon, jusqu'au début juillet quand l'offensive est lancée.

2. Les conquêtes des autres composantes

a) *Tunisie*

Dans le cas de la Tunisie, dans les années 1870'-80, la Tunisie est l'objet de concurrences entre la France et l'Italie. Elle est une province ottomane jusqu'en 1881, voire même à la veille de la Première Guerre mondiale. Elles sont en concurrence directe. Les Britanniques se retirent de ces rivalités. On perçoit cette concurrence surtout comme une concurrence entre des milieux d'affaires marseillais et génois.

Ce sont des concurrences constantes notamment pour la construction d'un chemin de fer entre Tunis et le port de la goulette, des lignes de télégraphes, ou de rachats de grands domaines fonciers comme celui de l'ENFINDHA, lieu où est implanté le nouvel aéroport 'Benali'. L'Angleterre va s'orienter plus vers une domination française car

- ⇒ déjà implantés à Alger, alors qu'elle ne veut pas l'Italie des deux côtés du détroit de Sicile.

- ⇒ L'Angleterre a en plus des ambitions sur l'**Egypte** et elle y impose sa tutelle en 1882.

L'Angleterre s'avance aussi avec la France contre l'Allemagne qui monte en puissance.

De plus la prise de Tunis est souvent interprétée comme une revanche sur la perte de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine en 1870, et la France retrouve un peu de sa puissance avec Tunis, mais à nuancer du fait du débat franco-français sur l'opportunité de cette prise. Il faut ajouter la perception des Ottomans de ces affaires qui ont la volonté de ne pas mener de politiques frontales par le biais de négociations, mais comme dans le cas d'Alger elles se soldent par un échec.

Le sultan ottoman **Abdulhamid II** (sultan très intéressant à découvrir) a compris la pression française sur Tunis.

Il veut réaffirmer son pouvoir sur Tunis et est prêt à un arbitrage entre la France et le dey de Tunis, quitte à faire reconnaître les intérêts particuliers de la France. Il veut maintenir l'autorité symbolique du sultan. Un des projets avant la conquête est d'installer à Tunis à la place des beys, un ancien Premier Ministre des beys, devenu en 1878/1879 un vizir : **Khayr al-Din**. Mais le projet est abandonné faute d'accord entre la France et Khayr al-Din.

L'autre politique menée fut d'envoyer 20 000 hommes à Tripoli tenus par les Ottomans. Il voulait en mobiliser des hommes à partir de la Tripoli notamment en s'appuyant sur des chefs tribaux du Sud de la Tunisie et de l'Algérie. Ce n'est donc jamais dans l'affrontement. 1881 : **traité du Bardo**, Istanbul veut envoyer deux navires de guerre vers Tunis, mais lui donne l'ordre de rebrousser chemin vers Istanbul.

L'autre objectif : les Balkans qui sont une affaire très importante, pendant longtemps les provinces arabes ne sont pas les provinces favorites des sultans car elles sont très peu peuplées. Istanbul a aussi des problèmes avec la Grèce pour fixer les frontières. De plus, Istanbul ne peut jouer des divisions européennes et compter sur les Allemands. Donc Abdulhamid II

- tente d'obtenir de la France un **compromis** pour sauvegarder son titre de calife dans le monde musulman, maintenir une autorité même symbolique sur Tunis reconnue par la France.
- Et de façon secrète, il veut soutenir la **résistance des populations tunisiennes**, notamment toutes les populations insurgées en 1882, du Sud qui fuient vers la Tripolitaine. Mais comme le soutien ottoman est faible, la plupart des chefs de tribus tunisiennes reviennent et demandent le pardon aux autorités coloniales. En 1887, Khayr al-Din tente d'obtenir une forme de **cotutelle franco-ottomane** sur la Tunisie. Mais Dans ce projet, la France doit reconnaître que la province de Tunis fait partie de l'Empire ottoman, ce qui n'est pas le cas, et, le gouverneur de Tunis serait un candidat présenté par Istanbul et accepté par la France. Les frontières Algérie//Tunisie/Tripolitaine seraient fixées par une commission mixte franc- turque, et demande que l'armée française quitte la Tunisie. Mais la France ne veut pas en entendre parler et Istanbul n'a pas de réponse.

Jeudi 24 mars

Les rivalités autour de la Tunisie en 1887 : Khayr al-Dine propose une cotutelle, de la France et de l'Empire ottoman sur la Tunisie. Dans cette négociation, la France reconnaît que la province de Tunis fait partie de l'Empire ottoman, et le gouverneur est candidat présenté par l'Empire ottoman et accepté par la France. C'est un échec pour les Ottomans, et ils 'pensent' que Tunis est à eux, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. C'est un échec pour le sultan, c'est une dernière tentative.

b) *Maroc*

Dans le cas de cette rivalité, ce sont davantage de puissances :

- la **France**,
- l'**Espagne** (proximité et intérêt dans le nord du Maroc),
- l'**Italie** (les communautés italiennes sont présentes partout dans la Méditerranée, et espèrent l'échanger plus tard contre la Lybie),
- l'**Angleterre** (c'est la grande puissance commerciale au Maroc jusqu'au milieu du XIX^e siècle),
- l'**Allemagne** (veut être une puissance africaine et considère le Maroc comme un Eldorado d'investissements).

Le Maroc est très partagé, estimé très riche. Mais la France écarte ces puissances.

- En **1902** : Les Français aboutissent à un accord avec les Italiens ; ils acceptent que les Italiens s'emparent d'une partie de la Libye : la Tripolitaine, et laissent donc la France manœuvrer le Maroc.
- En **1904**, les Français parviennent à un accord avec le Royaume-Uni. Les Anglais reconnaissent la prépondérance française sur le Maroc, et en échange les Français accordent une complète initiative aux Anglais en Egypte (ils sont en Egypte depuis 1882), ainsi que le maintien du régime de la 'porte ouverte' (1856): maintien de privilèges commerciaux au Maroc pour les Anglais.
- Mais c'est l'Allemagne qui pose problème. Elle est hostile à l'alliance France-Angleterre, qui cherche des positions dans le sud du Maroc présenté comme un pays riche. En **1906**, se tient la **conférence d'Aljaziras**, grand port du sud espagnol : la France parvient autour de l'affaire marocaine à isoler l'Allemagne, et se dessinent des **zones d'influence** au Maroc :
 - o **Tanger** qui devient une ville internationale, contrôlée par plusieurs puissances européennes,
 - o puis le **nord du Maroc** qui est sous influence espagnole,
 - o et, le reste qui reviendrait à la France.
 - o Les **ports marocains** sont contrôlés par les autorités policières françaises et espagnoles. La conférence d'Aljaziras internationalise davantage le Maroc, d'autant qu'elle aboutit à la mise en place d'une **banque centrale marocaine** mais créée avec des participations européennes, l'idée étant de contrôler les finances marocaines. L'Allemagne ne renonce pas jusqu'en 1912.

c) *Libye*

Les rivalités autour de la Libye : On peut envisager la prise de la Tripolitaine, puis de la Cyrénaïque par les Italiens comme une concession faite par les Européens. Les Français acceptent en échangeant du Maroc et les Anglais aussi acceptent car ils veulent un contre-pouvoir à présence de la France sur les rives méditerranéennes. Intérêts libyens à la Tripolitaine :

-Raisons politiques : le pays est unifié dans les 1860', par exemple : prise de Rome, c'est une nation jeune qui souhaite retrouver la grandeur de l'Empire romain (la côte libyenne est considérée comme la 4^e côte italienne). Mais c'est aussi pour les Italiens, qui subissent une défaite humiliante *d'Adoua* en **1887**, face aux troupes éthiopiennes, de se remettre.

-Raisons démographiques : la population italienne connaît une forte croissance, l'émigration se fait vers les USA (plus de 650 000 italiens) , donc c'est un pays d'émigrants. (*La colonisation va être d'une grande violence*)

-Raisons économiques : l'Italie a la deuxième place dans l'économie libyenne, les Italiens s'imaginent que la Libye est riche, car les Ottomans bloquent ce qui se passe en Libye, ce qui suscitent l'intérêt des puissances. La banca di Roma investit dans les villes du littoral libyen. Les Libyens de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque sont déçus de l'autorité de l'Empire ottoman, après la **Révolution Jeune turque à Istanbul de 1908**, les populations libyennes se méfient des pouvoirs installés par la révolution, et craignent que leur province soit bradée aux Italiens.

3. Comment expliquer la lenteur des conquêtes ?

Pour qu'il y ait colonisation, il faut des **prétextes d'intervention**, il faut des motifs d'intervention.

a) *Les hésitations des puissances coloniales*

- Algérie Tunisie : Les membres de la tribu **Kroumir** qui ont l'habitude d'aller de l'Algérie et la Tunisie, traversent donc la frontière. L'autorité française utilise ce type de déplacement pour dire que la sécurité française est dangereuse. Il va y avoir une série d'incidents à Tunis contre de représentants français, mais en fait on pourrait trouver plusieurs prétextes d'intervention.

- Pour le Maroc, c'est aussi ce type d'incident qui facilite la conquête. Par exemple, l'assassinat du *docteur français Mauchamp à Marrakech* en **1907** provoque l'occupation d'**Oujda**. De la même manière, des incidents à Casablanca provoquent l'occupation en **1908** du **port de Casablanca et de la plaine environnante**.

- Dans le cas de la Lybie, les Italiens envoient un ultimatum, en 1911 à Istanbul : officiellement, on explique la future occupation par la volonté d'assurer la vie et les biens des Italiens, qui n'étaient pas menacés. Les autorités ottomanes sont accusées de menacer les intérêts économiques, des entreprises italiennes.

b) b- Violences et revanches

II. Les Formes de la pénétration coloniale

Algérie 1830/Lybie 1911 par le **littoral** ; Maroc/Tunisie par la mer et l'**Algérie française**. Le processus est très long, sauf pour la Tunisie où il ya eu toutefois une rébellion dans le sud.

1. Des logiques communes de pénétration coloniale

a) *Pénétration de l'Algérie et de la Libye*

On peut percevoir une conquête par la mer, dans les cas Algérien/Libyen :

Dans le cas d'Alger, dès 1808 un officier sous l'autorité de Napoléon, le **colonel Boutin** repère un point d'accès sur le littoral algérien : **Sidi Ferruch**, les troupes françaises pénètrent la région d'Alger en 1830 où 27 000 soldats français partant de Toulon en 1830 et qui débarquent. La grande explication serait que le pouvoir du dey ne peut pas compter sur les forces locales, mais le combat a été difficile et non pas forcément inégalitaire d'un point de vue technique.

Le **5 juillet 1830**, le **dey d'Alger capitule** et signe une convention par laquelle les Français reconnaissent la liberté des habitants, leurs propriétés, et aussi la **liberté religieuse** (explique le maintien d'un droit musulman, de statut personnel). Le dey d'Alger obtient la vie sauve, est exilé à Naples, et ne peut apporter qu'une partie de sa richesse : d'où le devenir du trésor algérien. Les janissaires célibataires sont envoyés à Smyrne (actuel Izmir).

Dans le cas de la Libye, c'est aussi par la mer, ils s'installent à **Tobrouk** occupée le **4 octobre 1911**, et à **Tripoli** occupée le **5 octobre 1911**.

b) *Pénétration de la Tunisie et du Maroc par l'Algérie française*

- L'Algérie est une base pour la conquête de Tunisie/Maroc :

- Les troupes françaises pénètrent la Tunisie le **24 avril 1881** par la frontière algérienne, avec une offensive maritime, à partir du port de Tunis, de 8000 français, pour que le bey accepte le **traité du protectorat**.
- Dans le cas du Maroc, elle est avant même 1912 : occupation d'Oujda en 1907, de Casablanca en 1908 : stratégie mise en valeur par le **général Lyautey**, il élabore la théorie de pénétration par la tâche d'huile : il place ses pions progressivement : « il faut ne rien faire qui puisse donner l'idée d'une occupation définitive » : pas de postes militaires, aucun télégraphe de fortune, marquer le caractère provisoire de l'occupation. Mais très clairement c'est une stratégie à long terme.

- Dans un deuxième temps : occupations militaires longues et difficiles : dans le cas de l'Algérie, la conquête dure plus de 70 ans, dont le premier objectif est l'Alger et la Mitidja, puis les prises des grandes villes du littoral : Oran en 1831, Beune (Annaba) en 1832, Bougie en 1833 ; enfin, l'occupation des trois beyliks :

- **Beylik de Titteri** : Il y a un début de résistance du bey mais qui capitule rapidement, le bey refuse de se soumettre aux Français, car ils n'ont pas respecté la liberté de religion, puisqu'il y a eu destruction ou transformation de mosquées (la mosquée de Ketchaoua devient cathédrale), la destruction de cimetières pour faire des routes,...
- **Beylik de Constantine** : le bey **Ahmad Bey** résiste jusqu'en **1837** à Constantine, puis maintient sa résistance à partir de **Biskra** jusqu'en **1848**. Ahmad Bey reste fidèle à l'autorité ottomane. C'est un khouloughli et on explique sa résistance car il a une naissance locale et parce que sa population locale peut le suivre.
- **Beylik d'Oran** : le Bey d'Oran signe un accord de capitulation mais perd toute autorité sur les populations oranaises, la résistance est animée par l'**Emir Abdel Kader**, dont la famille serait chérifienne (lié au prophète), membre de la confrérie religieuse Qadiriya, il est aussi membre d'une grande tribu. C'est donc un personnage ayant une légitimité religieuse et politique : reconnu **chef du jihad** à partir de **1832**, mais pas par tout le monde (certaines tribus ne veulent pas qu'il s'impose à elles, les habitants de Tlemcen du fait de rivalités urbaines, la confrérie de la Tijaniya).

Les Français s'inclinent et lui reconnaissent une autorité sur une partie de l'Algérie en **1837**, par le **traité de Tafna**, soit 2/3 de l'Algérie. Mais en **1839**, un conflit surgit où Abdel Kader accuse les Français avoir pénétré une limite territoriale interdite. Et en **1843**, il subit une lourde défaite et doit se réfugier au Maroc. **Il se rend** aux Français en **1847**, après que le Maroc cesse de soutenir la résistance algérienne.

Abdel Kader se réfugie, après son emprisonnement en France, à Bursa en Anatolie, puis à Damas. Son exil n'est pas isolé car il est accompagné en 1857 de sa famille, ses frères et de toute leur famille, soit : 85 personnes. **Damas** est le lieu où tous ceux qui s'opposent à l'autorité française, suivent Abdel Kader, notamment des Kabyles en rébellion depuis le milieu du XIX^e siècle, ... Mais s'installent aussi à Alep (Syrie, Liban) et en Palestine, avec des villages de gens venus d'Alger en Palestine. Abdel Kader devient chef de communauté. Il meurt à Damas en 1883.

- La **Kabylie** est maîtrisée entre 1851 et 1857.

- Une conquête du Sahara entre 1852 et 1917 : territoire extrêmement vaste et sous administration militaire.

c) *Occupation de la Tunisie*

L'occupation de la Tunisie se fait en **1881**, puis est renouvelée en **1882** car il y a un soulèvement notamment dans la ville de Sfax, dans la ville de Kairouan, suscitant une nouvelle action militaire. Puis pendant la Première Guerre mondiale, surtout à partir de 1915 surtout, des tribus bédouines se soulèvent dans le sud, au côté des Tripolitains contre l'Italie et la France. Mais l'armée française ne reprend vraiment en main la région qu'après **1921**, en utilisant l'aviation militaire : la répression est violente, bombardement des civils. Cette rébellion qui dure 6 ans, et n'est pas mise en valeur par les nationalistes qui émergent vers 1930'.

d) *Occupation du Maroc*

Pour le Maroc, les grands moments de 'pacification' (terme colonial) sont longs du fait des reliefs de l'Atlas, mais aussi parce que la prise Maroc intervient à la veille de la Première Guerre mondiale, alors que l'effort français doit aussi se mobiliser vers la métropole.

Lyautey concentre les efforts militaires sur le littoral. Ce qui ralentit c'est aussi le soulèvement dans le **Rif** à partir de **1921**, animé par **Abdelkrim** (de son vrai nom Ben Abdelkrim) lutte contre les Espagnols, lui-même est lié à l'administration espagnole, c'est un fils de cadis et ancien journaliste, et a même fait partie des services de renseignements espagnols dans le nord du Maroc. A partir de 1921, il anime la résistance, en commençant par la défaite d'**Anoual** qui est un choc pour les Espagnols. Des milliers d'Espagnols sont morts, leurs armes espagnoles sont prises ce qui permet de maintenir la résistance. Cette défaite a un large écho dans le monde musulman. Sa victoire est rapprochée de la figure **Ataturk**.

Abdelkrim n'engage le combat contre la France qu'à partir de **1925**. Son soulèvement est écrasé en **1926**, par la conjonction des forces françaises et espagnoles. La répression est opérée par Pétain, général vainqueur de la Première Guerre mondiale, il faut aussi préciser : l'utilisation des armes chimiques, déjà utilisées en 1914-1918. Le **Haut-Atlas** n'est pacifié qu'en **1934**.

e) *Occupation de la Libye*

Enfin, dans le cas de la Libye : les Italiens annexent la **Tripolitaine** et la **Cyrénaïque**, en **1911**, elles sont déclarées parties intégrantes.

Les Italiens n'occupent que le littoral de façon fragile, car il y a une résistance animée par les Tripolitains, mais aussi en secret par les Turcs qui mettent une place une organisation spéciale,

pour soutenir les tribus tripolitaines. Dans cette organisation spéciale en 1912, se trouve **Ataturk** (Mustapha Kémal) ce qui montre le lien avec l'Empire ottoman. On note l'ambivalence des Ottomans qui ont signé un traité avec les Italiens: **traité d'Ouchy** en **octobre 1912** : les Turcs abandonnent l'administration Libyenne, mais conservent une souveraineté sur la Libye, c'est dans la logique ottomane où le titre est parfois plus important.

Les Italiens n'occupent que les villes du littoral en **août 1915**: Benghazi, Bérna et Tobrouk. C'est après la Seconde Guerre mondiale que les Italiens doivent s'assouplir et mettent en place en **1919**: la **République de Tripolitaine** et une **République de Cyrénaïque**, très autonomes, et, le Sud revient au chef de la confrérie *Sanusiya*. Dans un troisième temps, à partir de **1921**, les Italiens reprennent militairement en main la région, avec une reconquête extrêmement violente.

Enfin **1929-1930** : occupation du **Fezzan**,

Et en **1932** : la fin de la résistance aux Italiens en Cyrénaïque, menée par **Omar Mukhtar**.

→ Les années 1930' ce sont les années de plus fortes de colonisation et d'occupation des Italiens.

- LE COMMERCE DANS LE MAGHREB OTTOMAN -

- LES MIGRATIONS DANS LE MAGHREB OTTOMAN -

Commentaire de document

Emergence d'une dynastie de gouverneurs au début des années 1630 à Tunis

Document 2 page 15

Jeudi 17 février

Pour le 24 mars : document 4 page 20.

Pour le 5 mai : document 9 page 24.

L'auteur écrit dans l'une de rares chroniques de l'époque sur le XVII^e siècle. Il évoque l'émergence d'une dynastie de gouverneurs à Tunis.

QUELQUES NOTES DURANT LA LECTURE DU TEXTE:

Hafside : dynastie avant l'arrivée des Ottomans : 1228-1574.

'r/b veut dire ici bédouin, et non arabe.

Caïd qui veut dire lieutenant, mais qui renvoie aussi à la fonction de bey.

'uluj faire référence à un converti à l'islam.

Les mamelouks sont des esclaves.

Science pour deviner les traits physiques.

Le dey de Tunis de l'époque.

Al-Saghayr : secrétaire, donc très important.

Les tombeaux sont des lieux sacrés et donc un enjeu.

BROUILLON :

A près lecture du texte, il se dégage une question : *Comment une dynastie de gouverneurs apparaît ?*

L 1 à 3 : la réorganisation de la mhalla et l'importance de l'institution.

L 4 à 5 : Les bédouins sont puissants traduit la faiblesse de l'autorité ottomane à l'intérieur du pays.

L 6 à 8 : Le premier bey de Tunis : Ramadan bey.

L 9 à 13 : L'appui du bey sur les mamelouks.

L 14 à 16 : Il insiste sur Murad Bey.

L 16 à 18 : Un des facteurs de l'ascension, de la succession est les traits physiques: la physiognomancie = firasa.

L19 à 22 : La concurrence entre les prétendants à la succession, les officiers.

L 23 à 24 : La puissance financière de Murad.

L 25 à 26 : L'ascension de Murad Bey.

L 26 à 34 : Chaque prétendant s'appuie sur les famille de secrétaires qui sont très importants car ils sont lettrés et rédigent en arabe les lettres, la comptabilité. Compétition entre officiers pour obtenir l'appui des secrétaires.

L 34 à 35 : La puissance financière de Murad Bey.

L 36 à 39 : La compétition devient militaire.

L 39 à 41 : L'accès au titre de pacha, titre honorifique et lié au gouverneur.

L 42 à 43 : La mise en place d'une dynastie et désignation du fils pour la transmission.

L 43 à 45 : La fondation du tombeau familial qui conduit aussi à la dynastie.

I- Un pouvoir ottoman qui s'installe, faible, avec plusieurs prétendants à sa tête

1- La puissance des tribus bédouines sur le pays

2- L'utilisation de la mhalla de l'époque Hafside à l'époque ottoman, entre les mains de plusieurs caïds

3- Un chef qui vient de la province voisine d'Alger et qui s'appuie sur des mamelouks qui sont des esclaves étrangers

II- La montée en puissance Murad Bey : les facteurs

1- Un successeur désigné par son maître (L 16 à 18)

2- La puissance financière de Murad Bey (L 23 à 25 et 34 à 35)

3- Victoire sur les concurrents

a- L'appui sur les secrétaires (L 23 à 24)

b- Victoire militaires (L 36 à 39)

III- La fondation de dynastie muradite

1-Accession au titre de pacha de l'Empire ottoman

2- La désignation du fils comme successeur (L 42 à 43)

3- L'érection d'un tombeau familial (L 43 à 47)

COMPOSITION :

[Ne pas faire de plan apparent]

[Introduction]

[Accroche] La province de Tunis est la première à passer sous l'autorité d'une dynastie de gouverneurs, à partir de 1620.

[Ouvrage] La mise en place est décrite dans des extraits de chroniques, c'est-à-dire de récits historiques qui évoquent des événements classés par règne généralement, c'est un genre littéraire et historique connu. La chronique *Kitab al-mu'nis fi akhbar Ifriqiyya wa Tunis* est une des rares chroniques de Tunis, elle est même la plus précieuse de cette période. Les historiens s'appuient sur des chroniques pour Alger et Tripoli. Cette chronique est organisée par règne de deys et s'arrête en 1681, durant le règne d'Ali b. Bey.

[Auteur] Ibn Abi Dinar est proche de la dynastie muradite et son père est un savant religieux de Kairouan. Il a été lui-même cadî à Sousse, Kairouan entre 1666 et 1675. Il est familier de la cour de Ali b. Bey.

[Contexte] Le texte est rédigé après la période de l'installation et la consolidation de l'autorité ottomane à Alger et à Tunis. Dans ces deux provinces, ce sont donc les deys qui sont chefs de l'armée ottomane, qui s'imposent dans les provinces au bey. Les provinces maghrébines connaissent entre 1620' et 1630' l'apogée de la course maritime, des activités corsaires.

[Problématique] Les conditions de la formation d'une dynastie de gouverneurs à Tunis et le passage d'un pouvoir militaire à un pouvoir familial.

[Annonce du plan] Nous suivons le passage d'un pouvoir militaire à un pouvoir dynastique, en trois étapes, avant, pendant et après la montée en puissance de Murad Bey et de sa dynastie.

[I- Un pouvoir ottoman qui s'installe, faible, avec plusieurs prétendants à sa tête]

[1- La puissance des tribus bédouines sur le pays]

Le chroniqueur Ibn Abi Dinar expose la situation de la province telle que *[Nous citons le texte]* « les Arabes (bédouins) étaient puissants, ils dominaient la majeure partie du territoire ».

[Nous examinons la question des bédouins par un apport de connaissances historiques]. Cette situation de forces de bédouines est ancienne. Le pouvoir Hafsîde avait déjà perdu le contrôle sur l'intérieur de l'Ifriqiya. Dès la fin du XV^e siècle et début du XVI^e siècle, le sultanat hafsîde

perd le contrôle de l'intérieur des terres au profit des tribus bédouines. De la même manière, l'autorité ottomane est surtout forte dans le nord de l'Ifriqiya. On parle de cette région de Watan al-qibli. D'ailleurs, dans la même chronique, Ibn Abi Dinar détaille les guerres, les conflits des Ottomans contre les tribus, notamment des Muradites contre les tribus bédouines. On qualifie cette tribu de malfaisante, d'être à l'origine de corruption. Le but n'étant pas d'éliminer ces tribus, mais de négocier avec elles et d'arriver à ce qu'elles reconnaissent l'autorité ottomane, qu'elles versent l'impôt, sinon qu'elles deviennent une tribu makhrzen.

[Nous pouvons aussi ajouter, mais c'est facultatif] C'est durant la période de Murad Bey, durant les premières décennies, que les frontières de la province de Tunis se dessinent, durant les prières décennies de Murad, notamment l'appartenance de l'île de Djerba : en 1613, la Sublime Porte tranche en faveur de Tunis contre Tripoli, de même avec la frontière d'Alger à l'Oued Sevrat.

[Transition] Il y a donc une répression ou des compromis avec les tribus. Cette tâche de maîtrise du territoire est facilitée par l'institution de la mhalla.

[2- L'utilisation de la mhalla de l'époque Hafside à l'époque ottoman, entre les mains de plusieurs caïds]

Ibn Abi Dina explique que *[Nous citons]* « à l'époque ottomane, le pays fut divisé entre les caïds et le plus grand d'entre eux commandait la mhalla chargée de lever les impôts ». *[Nous rectifions]* Or les caïds existaient avant l'époque ottomane, puisque c'est une institution Hafside. Les Ottomans ne font que reprendre une institution hafside. Tout le système n'est pas changé, l'Empire ottoman reprenne d'anciennes institutions locales. C'est sa capacité à s'adapter et à reprendre l'ancien système. Dans ce texte, ce qui est appelé *caïds* est aussi synonyme de *beys* : lieutenants militaires, gouverneurs locaux. On retrouve cette division de beys dans la province voisine d'Alger, ce qui montre des évolutions différentes, puisque dans la région de Tunis, il n'y a qu'un seul bey, ou au plus deux beys, et des caïds.

[Transition] Parmi ces caïds émerge le caïd commandant la mhalla, Ramdan Bey.

[3- Un chef qui vient de la province voisine d'Alger et qui s'appuie sur des mamelouks qui sont des esclaves étrangers]

Ramdan Bey s'appuie sur des éléments étrangers *[Nous citons]* L 6 à 8, n'étant lui-même pas de la région, il s'appuie sur des hommes extérieurs, achetés et non des autochtones. La province de Tunis apparaît, dans ce texte, comme une terre neuve, c'est-à-dire qu'une partie de son encadrement vient de la province d'Alger. *[Nous expliquons qu'Alger considère Tunis comme*

appartenant à son orbite] Les dignitaires d'Alger se sont souvent considérés comme ayant une autorité sur la province de Tunis. Les hommes circulent entre les provinces de l'Empire ottoman. Les provinces ne sont pas cloisonnées. De plus, Ramadan Bey s'appuie sur des 'uluj = renégats, dans le sens de conversion à l'islam (reniement de leur religion). Ces hommes viennent de la course et qui peuvent être très loyaux, contrairement aux locaux qui ont une famille. Mais ils n'ont pas pour autant coupé avec leur famille car ils envoient de l'argent à leur famille d'origine. Par ailleurs, il y a aussi une relation de wala' entre le maître et l'esclave même après l'affranchissement, c'est un droit mutuel.

[Transition] Dans cette situation de conquête de territoire contre les tribus, de division du territoire entre les officiers ottomans, et l'appui sur les renégats, c'est ainsi que l'on comprend la montée en puissance de Murad Bey.

[II- La montée en puissance Murad Bey : les facteurs]

L'un des premiers éléments est la faveur que le maître donne à son renégat.

[1- Un successeur désigné par son maître (L 16 à 18)]

Pour émerger parmi les autres mamelouks, il faut avoir la faveur du maître. *[Nous citons]* L17 18. Le recours à cette technique de divination est étrange. Il s'agit de reconnaître dans les traits physiques, l'état moral ou le comportement psychologique à venir. Mais ce passage est étrange car il permet de cacher d'autres critères de sélection qui ont permis l'assentiment du maître, d'autres méthodes de promotions, comme par exemple le mariage. Le mariage permet d'obtenir l'héritage de la fille. Or, le texte ne le mentionne pas. Par ailleurs, le texte n'est pas clair sur la promotion de Murad Bey car il ne donne pas précisément quelle fonction. On pense qu'il s'agit de la fonction de caïd al-Ahmal.

[2- La puissance financière de Murad Bey (L 23 à 25 et 34 à 35)]

L'argent vient de la mhalla *[Nous citons]* L 23 24 et 34 35, qui est une colonne armée, une expédition militaire pour récolter l'impôt dans le pays. Elle doit constituer une bonne partie des ressources de Murad Bey, même si on ne dispose pas de statistiques. A Tunis, elle s'organise en deux étapes : celle de l'été vers l'Ouest, et celle de l'hivers vers le Sud. Ce sont généralement des impôts en nature. Mais même des récoltes de blé, par exemple, peuvent être revendu, et les impôts en nature permettent d'approvisionner les militaires. Les deys ont pu se déplacer dans le pays, mais

ils ont renoncé progressivement à la conduite de la mhalla. De fait, ils ont laissé aux beys l'usage de ressources financières importantes. L'ascension de beys s'est faite car les deys qui contrôlaient la mhalla y ont renoncé.

Jeudi 03 mars

[3- Victoire sur les autres officiers concurrents]

Les conflits et les rivalités entre les officiers sont perçus de deux manières : entre militaires pendant les guerres et avec le soutien de chancellerie. Ces rivalités ont d'abord opposé les favoris de Ramdhan Bey L 19 22. En fait, ce que ne montre pas le texte, qui évoque la lecture sur les visages, est que la stratégie de Murad Bey pour se distinguer des autres, est d'obtenir l'affranchissement, et, de prendre des biens de la maison de Ramdhan Bey, en héritant d'une partie de ses biens ; c'est ce que ne montre pas le texte. Mais ce que montre le texte est que Murad Bey s'est affirmé lors d'une victoire. L'ascension de Murad Bey a été permise lors d'une guerre contre les gens d'Alger, citée L36 à 39. A cette époque, fin des années 1620', Alger revendique sa souveraineté de la ville Le Kef, à l'Ouest de Tunis, pour affirmer son autorité. Les deux parties ne veulent pas d'une médiation d'Istanbul, et lors de la guerre, c'est Alger qui triomphe du fait d'une défection de tribus arabes. Les 'Algériens' exigent un abandon de Tunis. La région du Djerid est aussi revendiquée par Alger. Mais au traité 1628, une frontière est établie à partir de Oued Serrat jusqu'à la mer vers le Nord. C'est une guerre très importante et une majorité de l'armée sont des renégats, d'où la référence aux mamelouks dans le texte qui changent de camps et soutiennent Murad Bey. Cette guerre est aussi un moment d'affirmation de Murad Bey.

[a- L'appui sur les secrétaires (L 23 à 24)]

Mais il s'impose aussi car il obtient le soutien d'un secrétaire, un descendant d'Abu Sandal L26 à L34. Ce sont des hommes qui tiennent les correspondances administratives, les registres de comptes financiers et fiscaux,... Si Ainsi, si le vizir est assassiné, le secrétaire est préservé pour retrouver toutes traces du prédécesseur. Ces ont des gens qui sont issus de milieu prestigieux. On transmet la fonction de père en fils. L'enseignement est celui des sciences religieuses. C'est ainsi que Murad Bey peut fonder sa dynastie

[b- Victoire militaires (L 36 à 39)]

Une fois, qu'il dispose de toutes ces ressources [1, 2, 3 a], Murad Bey peut fonder sa dynastie.

[III- La fondation de dynastie muradite]

[1-Accession au titre de pacha de l'Empire ottoman]

Murad Bey obtient le titre de pacha. Avant de transmettre la charge de bey à son fils, Murad Bey obtient le titre de pacha L 39 40, le plus haut degré de la hiérarchie. Le titre de pacha lui est donné car il a obtenu des tribus. Ce titre lui donne le premier rang, un des plus grand titre de l'empire ottoman, l'un des plus prestigieux. Il va aussi s'imposer au dey et qui lui permet de transmettre ensuite le titre à son propre fils. C'est une rupture avec la tradition consistant à envoyer des pachas d'Istanbul. Une dynamique très importante est le fait de localiser le pouvoir provincial, c'est un enracinement du pouvoir provincial : a'yan, en donnant des pouvoirs à des familles. Mais l'élément le plus important est de désigner le successeur.

[2- La désignation du fils comme successeur (L 42 à 43)]

Quand Ibn Abi dina affirme L 42 43 (...), le titre de bey lui est donné à Hamud. Ainsi, la province renoue avec la tradition Hafside (depuis 1570). Auparavant, il n'y a pas de transmission de pouvoir de père en fils durant l'occupation ottomane. C'est vraiment un retour à la transmission dynastique. Avant, ce sont des pachas nommés et renvoyés en deux trois, sinon des deys désignés par les janissaires, ou bien la transmission se fait de maître à esclave. Alors les beys ont un avantage sur les deys car les deys restent dépendant des janissaires, alors que les beys choisissent leur nomination qui est moins compliquée et vont ainsi choisir leur successeur. Il peut y avoir une cumulation de génération, il faut renforcer la famille. Mais entre 1675 et 1686, le conflit au sein de la famille est très violent, c'est un conflit de prétendants de membres de la même famille. Donc d'un côté c'est bien de maintenir le pouvoir au sein de la même famille, mais il y a risque de guerre civile que l'on peut éviter en affaiblissant les descendants par un contrôle de leurs fonctions, et en leur donnant le moins de travail à faire. Ils peuvent conduire par exemple la mhalla mais ils sont contrôlés. On va plutôt donner des fonctions aux neveux,... pour éviter les rivalités. Ainsi, les fils sont nourris et ont moins de fonctions. C'est aussi une des grandes difficultés à laquelle doit faire face le bey pour imposer une dynastie.

[3- L'institution d'un mausolée familiale (L 43 à 47)]

Le texte montre que cela permet une reconnaissance et une légitimité à Tunis.. La façon de donner une meilleure image que celui d'un converti à l'islam, venu de loin est de monter son mausolée à côté d'un saint local du XV^e siècle. Puis son corps est transporté dans un lieu saint : turba (ou mausolée) : L 43 45, et dans un tombeau particulier. Cheikh sidi Ahmad Ibn 'Arus est un saint du XV^e siècle, un érudit, savant et religieux, un soufi qui s'initie au soufisme au Maroc, inhumé dans une Zaouia de la médina de Tunis. Le fait d'être près d'un saint lui donne une bonne réputation après sa mort. De plus, le mausolée est une tradition ottomane. D'ailleurs, la dynastie suivante des Husseinite va aussi avoir sa propre turba, avec les hommes, mais aussi les femmes et les esclaves. C'est une turba qui se visite.

[Conclusion]

[Il faut répondre à la problématique posée en introduction] La dynastie s'est formée par différents éléments : les alliances matrimoniales, les affranchissements juridiques (statut esclave à libre), le texte ne révèle que par l'enrichissement, la concentration financière, la concurrence des autres mamelouks, et, par la transmission d'un fils de bey. Mais le texte masque aussi la fragilité de cette construction. Les deys restent importants au moins jusqu'en 1637 et la dynastie Muradite est victime de nombreux conflits internes.

[Interrogation sur la portée du document ? Est-ce que ce document a eu un impact proche ?]

C'est une chronique destinée à des lecteurs d'autres générations, mais surtout qui défend les intérêts de la dynastie, et qui du coup ne prend donc pas assez en compte l'avis des parties adverses, notamment celui des janissaires. La montée en puissance de Murad Corso est comme une 'mafia', se fait vis à vis d'une autre famille.
